





RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR DÉPARTEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2015) (%)



RÉPARTITION DES VENTES 2015 PAR RÉGION (%)



RÉPARTITION DES VENTES EN 2015 (%)



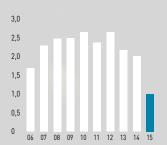
CHIFFRE D'AFFAIRES (EUR MILLIONS)



RÉSULTAT NET (EUR MILLIONS)



DIVIDENDE BRUT PAR ACTION (EUR)



EUR 118,5 MILLIONS DE VENTES EN 2015 27,6% MARGE D'EXPLOITATION EN 2015 3,5%
DE RENDEMENT DE DIVIDENDE EN 2015

QUI SOMMES-NOUS?

EVS est une société dont le siège se trouve en **Belgique**, et qui possède vingt bureaux en **Europe**, au **Moyen-Orient**, en **Asie** et en **Amérique du Nord**.

Ses 485 employés commercialisent les produits de la marque dans plus de **100 pays** et assurent une assistance clientèle au niveau mondial. Fondée en 1994, son système de ralentis (Live Slow Motion) a révolutionné la retransmission en direct. Ses solutions sans cassettes, fiables et intégrées, reposent sur la gamme de serveurs XT, leaders du marché, et largement utilisés aujourd'hui pour diffuser des programmes en direct dans le monde entier.

QUE FAISONS! NOUS ?

EVS est le leader de l'industrie dans le domaine des technologies de pointe qui enrichissent et gèrent les actifs vidéo en direct, ce qui permet à ses clients d'impliquer les spectateurs et de valoriser leur contenu sur de multiples plateformes. Les systèmes de production et de diffusion d'EVS - **leader** de l'industrie - sont utilisés par les diffuseurs, les sociétés de production et de post-production, les studios de cinéma, les propriétaires de contenu et les bibliothèques d'archives dans le monde entier, afin d'assurer principalement la production de leurs programmes de **sport**, de divertissement et d'informations.

SOMMAIRE

01 PROFIL

02

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

04

FAITS MARQUANTS 2015

06

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

10

NOS PRODUITS CLÉS

12

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

14

INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

18

NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE

2015 : PRÉPARER EVS POUR L'AVENIR



ENTREVUE AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉE

« EVS A TERMINÉ L'ANNÉE EN FORCE, AVEC UN QUATRIÈME TRIMESTRE EXCEP-TIONNEL. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉE REVIENNENT SUR 2015 ET SES RÉSULTATS, ET NOUS PARLENT DE L'ÉVO-LUTION D'EVS À LONG TERME. »

COMMENT PEUT-ON QUALIFIER CETTE ANNÉE 2015 ?

MURIEL DE LATHOUWER — Comme vous le savez, chaque année paire, notre activité bénéficie de revenus supplémentaires provenant de locations pour les grands événements sportifs. Si l'on exclut l'impact de ces grands événements sportifs, les ventes d'EVS ont été stables en 2015 par rapport à 2014, ce qui est mieux que prévu, grâce à une fin d'année très dynamique. Après une période de grande prudence dans la première moitié de 2015 en raison de la transition de l'industrie, nous avons vu certains de nos clients libérer des budgets à la fin de 2015. En dépit de cet environnement compliqué, EVS reste leader de son marché avec une base de clients fidèles, comme en témoigne le contrat pluriannuel avec NEP signé en début 2016.



A côté de l'aspect financier, nous avons œuvré afin de positionner la société pour l'avenir. Cela s'est traduit par une plus grande importance accordée à la gestion des coûts, et par la mise en place d'une organisation plus efficace, qui bénéficie d'une forte adhésion de la part des employés. Parallèlement, nous avons entrepris une revue stratégique en profondeur, qui supportera notre vision pour le long terme.

PIERRE RION — En 2015, le Conseil d'Administration a également été renforcé par la nomination de deux nouveaux membres: Patrick Tillieux (Administrateur) et Martin De Prycker (observateur) apportent une grande expertise de notre industrie et des technologies, en cette période d'évolution rapide du monde de la radiodiffusion.

En mai, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende brut total de EUR 1,00 par action (y compris le dividende intérimaire de EUR 0,50 distribué en Novembre 2015). Cela représente un ratio de distribution 3,5% et un rendement de dividende de 56,8%. Cette décision tient compte de notre volonté de garder une certaine flexibilité financière pour financer le développement futur de notre entreprise.

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE 2016, UNE AUTRE ANNÉE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ?

MURIEL DE LATHOUWER — 2016 sera encore une année de mutation pour l'industrie du broadcast et les transitions technologiques continueront vraisemblablement à peser sur les décisions d'investissement. Les grands événements sportifs, dont le championnat d'Europe de football et les Jeux olympiques cet été devraient apporter environ EUR 10 millions de revenus de location supplémentaires. Compte tenu de ces circonstances, nous resterons particulièrement attentifs à la gestion des coûts, tout en investissant dans le futur afin de consolider notre leadership et développer de nouvelles opportunités de croissance.

QU'EN EST-IL DU LONG TERME ? QUELS SONT LES MOTEURS DE CROISSANCE POUR EVS ?

MURIEL DE LATHOUWER — Nous resterons très actifs en terme d'innovation et exigeants en terme de qualité afin de préserver notre position de leader de l'industrie, fournissant des technologies haut de gamme pour enrichir et gérer les contenus vidéo en direct, et de permettre à nos clients d'impliquer plus les spectateurs et de monétiser leur contenu sur de multiples plateformes. Les moteurs de croissance à long terme sont toujours bien présents, comme la HD, la 4K, la distribution multi-plateforme ou le sport en direct. En outre, de nouvelles habitudes de consommation de la vidéo, avec une interaction accrue avec les smartphones et les tablettes, ouvrent de nouvelles opportunités pour notre entreprise. Les clients traditionnels et de nouveaux acteurs, comme les fédérations sportives et les clubs de sport, cherchent des moyens novateurs pour impliquer davantage les fans et faire en sorte qu'ils restent connectés, que ce soit à la maison ou dans les stades.

PIERRE RION — Je suis heureux de voir cette dynamique positive chez EVS. La mise en place d'une organisation plus efficace nous a permis d'accélérer les processus de développement et de mieux préparer l'entreprise pour l'avenir. Il y a des défis, mais aussi des opportunités, et nous avons les atouts nécessaires pour les adresser. Merci à nos équipes, nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires pour leur confiance. Ensemble, nous allons continuer à écrire l'avenir d'EVS.

FAITS MARQUANTS 2015

LES FAITS MARQUANTS RACONTENT NOTRE HISTOIRE - CELLE QUI COMMENCE PAR UNE VISION QUI TRANSPARAÎT DANS NOS SOLUTIONS, NOS ÉQUIPES ET NOTRE SERVICE. MERCI D'AVOIR CONTRIBUÉ À UNE ANNÉE AUSSI REMARQUABLE.

72% DES FANS UTILISENT UN SMARTPHONE OU UNE TABLETTE DANS LE STADE

DÉBUTS

2015 a vu le déménagement d'EVS vers son tout nouveau siège social à Liège. Toutes les équipes, auparavant réparties dans 6 bâtiments différents, sont maintenant réunies dans un bâtiment unique qui comprend toutes les étapes de la vie des produits EVS, de la R&D à l'assemblage et les équipes de support. Ce nouveau siège a été conçu pour soutenir la croissance future d'EVS et l'évolution des technologies.

ENGAGEMENT DES FANS

Les fans sont de plus en plus connectés et engagés lorsqu'il s'agit de sport en direct, regardant du contenu et interagissant sur des écrans de toutes formes et tailles. Depuis les Jeux d'Asie du Sud-Est à la finale de la Coupe de football en Angleterre, EVS a démontré sa capacité à innover en distribuant du contenu supplémentaire aux fans connectés, que ce soit à la maison ou dans le stade.

ÉMOTION

* SOURCE : ENQUÊTE SUR LES FANS D'EVS, 2015

Une année de grands moments vécus en direct à travers le monde avec une clarté et un réalisme remarquables. Avec ses plus de 90% de parts de marché dans les cars de production mobiles haut de gamme, EVS transmet l'émotion à des millions de téléspectateurs, que ce soit à l'occasion de spectacles, de simples matchs ou de grands événements sportifs; et ce tous les jours, dans le monde entier.

INNOVATION

EVS se concentre sur l'innovation pratique, et tous les développements de la société sont guidés par un engagement inconditionnel qui vise à répondre aux besoins du marché. Il en résulte des technologies qui, entre les mains des clients, aboutissent à des innovations qu'eux-mêmes n'auraient pas imaginées. Par exemple, l'IP4Live d'EVS est une approche stratégique soutenant et accompagnant la transition vers une production en direct basée sur l'IP/IT, de facon intelligente, stratégique et économiquement rentable. Le programme consiste en de nouvelles solutions, un leadership réfléchi sur les orientations stratégiques à prendre pour réussir la transition vers des productions IP, et un design éprouvé d'infrastructures basées sur les technologies IP/IT.





A L'INTERIEUR D'EVS

Après la nomination de Muriel De Lathouwer en tant qu'Administrateur déléguée et CEO d'EVS en février 2015, la société a encore amélioré son organisation interne afin de mieux répondre aux besoins du business, en rapide évolution. En 2015, compte-tenu de l'environnement incertain de l'industrie, un accent particulier a été mis sur la gestion rigoureuse des coûts, ce qui a entraîné des charges d'exploitation stables en 2015 par rapport à 2014.

RECONNAISSANCE

EVS est fière d'avoir à nouveau été reconnue cette année avec notamment le TVB Award pour les systèmes de production en direct mettant en vedette le C-Cast, le NewBay Media's NAB Best of Show Award reçu à la foire du NAB pour FanCast, le New Bay Media's 2015 Product Innovation Award pour Dyvi ou encore l'IABM Design and Innovation Award pour la production multimédia aux SEA Games.

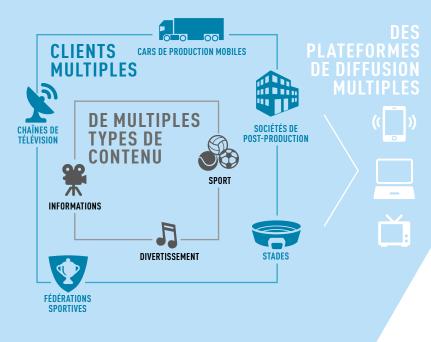


SUIVENT LE SPORT ONLINE

CLIENTS

Les principaux clients ont réitéré leur confiance sur le long terme dans les solutions d'EVS et soutenu l'entreprise, en particulier en mettant leur plateforme XT3 à jour. A titre d'exemple, début 2016, le Groupe NEP a signé un accord pluriannuel record avec EVS, couvrant la mise à niveau d'un grand nombre de serveurs EVS. Des nouveaux clients ont également choisi la technologie EVS pour leurs projets, comme MediaCorp, qui a opté pour une solution complète EVS pour la production des actualités dans leurs nouvelles installations à Mediapolis, Singapour.









THE ALLIANCE FOR IP MEDIA SOLUTIONS (AIMS)
EST UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE SANS
BUT LUCRATIF FONDÉE PAR DES ENTREPRISES DE
POINTE POUR FAVORISER L'ADOPTION DE NORMES
STANDARD POUR L'INDUSTRIE DE LA TÉLÉVISION
ET DES MÉDIAS DANS LA TRANSITION DU SDI VERS
L'IP. L'OBJECTIF D'AIMS EST DE PROMOUVOIR
DES NORMES OUVERTES ET L'INTEROPÉRABILITÉ DANS LA TRANSITION VERS L'IP. EN DATE DU
31 MARS 2016, L'ALLIANCE COMPTAIT 22 MEMBRES.

UNE INDUSTRIE EN MOUVEMENT

Depuis sa création en 1994, EVS a travaillé à identifier les grandes tendances technologiques et sociales qui auront un impact sur les processus de production dans l'industrie de la télédiffusion, tout en étant très attentif aux besoins de ses clients. Cette approche a permis à EVS de construire des partenariats à long terme avec les clients et d'offrir des solutions ciblées pour leurs besoins.

EVS continue de bénéficier des grandes tendances structurelles qui contribuent à la conduite de l'entreprise.

TECHNOLOGIE

Actuellement, la transition technologique la plus importante dans l'industrie de la télévision est l'adoption des technologies de réseau IP. Elle permet des processus de production plus souples et évolutifs, en ce compris une utilisation plus large des solutions basées sur le cloud et des productions à distance.

IP4Live est l'approche stratégique d'EVS pour la transition vers les infrastructures IP/IT des productions en direct. Le programme consiste en de nouvelles solutions (y compris de nouveaux produits), une approche réfléchie pour assurer la réussite de la transition vers la production IP, et un design éprouvé d'infrastructures basées sur les technologies IP/IT. Dans le cadre du programme IP4Live, EVS lance des innovations telles que la plateforme DYVI et la passerelle XiP, améliore des produits existants tels que le MultiReview, et développe de nouvelles approches telles que la production à distance ou le traitement simultané de plusieurs flux partageant la même infrastructure. EVS travaille également avec des partenaires technologiques et des organisations telles que AIMS (Alliance for IP Media Solutions) afin de faire profiter ses clients, mais aussi l'ensemble de l'industrie, des avantages importants de l'IP.

Comme la production à distance, l'utilisation d'infrastructures cloud, privées ou publiques, continue à gagner en importance et en application, animée par le désir de puiser davantage dans l'écosystème IP et de bénéficier des avantages offerts par les centres de données (datacenters).

QUALITE D'IMAGE - CAMÉRAS

Alors que le déploiement de la Haute Définition (HD) n'est pas encore terminé, l'industrie commence déjà à passer à la Ultra Haute Définition (UHD). En plus de l'UHD, la High Dynamic Range (HDR: technique utilisée pour reproduire une plus grande plage dynamique dans une image qu'avec les techniques standard) et la Higher Frame Rate (HFR: augmentation du nombre d'images par seconde pour magnifier l'effet UHD) impliqueront également des évolutions technologiques dans l'industrie de la télévision, et pourraient déclencher d'autres mise à jour d'équipements.

CONTENU

Le direct est roi. L'émergence de nouveaux acteurs, dont les plateformes OTT telles que Netflix, Hulu ou Apple, met la pression sur les chaînes de télévision traditionnelles. Le contenu en direct est un facteur clé de différenciation pour les chaînes de télévision traditionnelles. Et le contenu en direct est principalement composé de sport (en 2015, le sport représentait 93 des 100 programmes de télévision suivis en direct aux États-Unis), de bulletins d'information et des émissions de divertissement.

ULTRA HAUTE DÉFINITION

L'UHD 4K EST UNE RÉSOLUTION DE 3840 PIXELS X 2160 LIGNES (8,3 MÉGAPIXELS, EN RATIO 16:9) ET EST UNE DES DEUX RÉSOLUTIONS DE TÉLÉVISION EN ULTRA HAUTE DÉFINITION DESTINÉE AUX TÉLÉVISEURS; L'AUTRE ÉTANT LA 8K UHD (7680 PIXELS × 4320 LIGNES; 33,2 MÉGAPIXELS). L'UHD 4K A DEUX FOIS LA RÉSOLUTION HORIZONTALE ET VERTICALE DU FORMAT HDTV 1080P, SOIT QUATRE FOIS PLUS DE PIXELS EN TOUT.



RÉSEAUX SOCIAUX - IMPLICATION DES FANS

Aujourd'hui, les jeunes générations ne se contentent plus de regarder la télévision. Les smartphones ont envahi notre vie quotidienne, et plus de la moitié des téléspectateurs disent qu'ils aiment suivre des shows télévisés pour pouvoir se joindre aux conversations sur les réseaux sociaux (source : Nielsen). Les chaînes de télévision cherchent de nouvelles façons de garder le public plus longtemps sur les « seconds écrans » (les smartphones et les tablettes), afin de capter les flux de revenus qui se déplacent vers les appareils connectés.

De la même manière, les propriétaires des stades cherchent à améliorer encore l'expérience des fans à l'aide d'infrastructures et d'applications qui rendent les fans encore plus impliqués.

TECHNOLOGIE COMMUNE ET APPROCHES CIBLÉES

La plateforme hardware XT3 est au cœur des solutions d'EVS. Ce serveur s'est imposé comme l'outil de diffusion le plus rapide, la plus fiable et le plus utilisé pour les productions en direct. Les partenariats étroits développés entre les équipes d'EVS à travers le globe et les principales chaînes de télévision du monde ont permis un développement significatif de ses technologies. Le renforcement de la plateforme au moyen d'une multitude d'applications logicielles a permis aux producteurs TV de gérer, contrôler, parcourir, monter et orchestrer les médias par le biais d'un réseau de technologies interconnectées.

PRODUCTION EN DIRECT

Depuis plus de 20 ans EVS est un pionnier des progrès de la technologie de diffusion avec des solutions conçues spécifiquement pour la production en direct. En 1994, nous avons lancé les systèmes de ralentis sans cassette, révolutionnant les retransmissions sportives.

Nos solutions sont basées sur les technologies les plus fiables et les plus éprouvées et elles fournissent aux utilisateurs la possibilité de profiter d'une grande rapidité d'exécution, d'un enregistrement en temps réel, de solutions de montage ou d'enrichissement. L'engagement d'EVS à fournir des solutions pérennes signifie que les utilisateurs peuvent facilement adopter les technologies 1080p et UHD 4K, et bénéficier de notre approche pragmatique pour la mise en place de workflows IP grâce à notre stratégie IP4Live.

Reconnu comme un partenaire de confiance par les chaînes de télévision et les producteurs de contenu à l'échelle mondiale, EVS continue de miser sur sa réputation de qualité et de fiabilité. Nous permettons à nos partenaires d'améliorer la production en direct des sports, des divertissements, des festivals de musique et d'événements culturels majeurs.

EVS connaît l'importance du direct. C'est dans notre ADN.

BROADCAST CENTERS

EVS offre une efficacité maximale pour des productions exigeantes où les délais sont extrêmement serrés.

Nos solutions intégrées offrent un moyen rapide et robuste pour enregistrer, éditer et rejouer d'innombrables heures de contenu pour les productions de sports et de bulletins d'informations. Des outils intuitifs permettent d'identifier, étiqueter et stocker tout le contenu, offrant à tout producteur ou éditeur, un accès instantané à tous les médias grâce à des outils de recherche et de navigation. Les systèmes EVS peuvent être adaptés à des besoins spécifiques, en intégrant d'autres départements pour le reconditionnement ou le montage de tout type de contenu à n'importe quel moment. En outre, les contenus multimédias destinés aux seconds écrans peuvent être créés et distribués efficacement aux téléspectateurs connectés.



MULTICAM STUDIO PRODUCTION

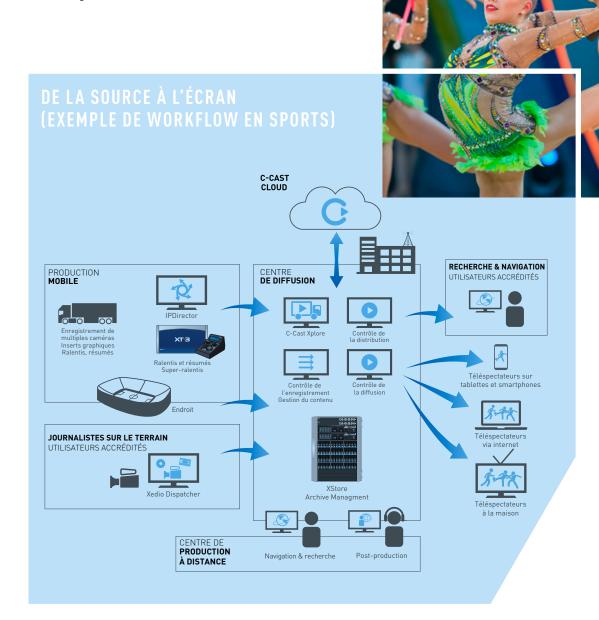
La montée des shows de télévision et de téléréalité exigent une interactivité en temps quasi réel et délai de production ultracourt, tels que développés initialement pour le sport en direct et les bulletins d'information. Les productions en studio ou sur site adoptent rapidement des processus ouverts et personnalisés, appréciés pour leur flexibilité.

Nos solutions, basées sur le serveur, permettent un enregistrement et une relecture ultra-fiable des concerts, des spectacles sur scène, de la télé-réalité, des talkshows, des jeux et des séries TV. Elles mettent également à disposition des outils pour permettre, de manière efficace, l'enregistrement, l'édition et l'enrichissement de contenu dans un environnement très collaboratif et intégré.

MULTIMEDIA DISTRIBUTION

Les fans de sports et de divertissement veulent en avoir toujours plus. Ils veulent voir les actions sous tous les angles disponibles, être en mesure de les analyser eux-mêmes, ainsi que d'entendre les avis d'experts, et ils veulent des statistiques pour confirmer leurs avis. Enfin, ils veulent partager tout ceci avec leurs amis et d'autres fans. Introduire les réseaux sociaux dans la couverture médiatique du sport, et permettre aux téléspectateurs d'être connectés où qu'ils soient (à la maison, au stade ou ailleurs); tout cela est devenu la norme.

La plateforme de distribution multimédia C-Cast prend tout le contenu enregistré à partir des serveurs EVS sur site et permet de transformer très rapidement ce contenu pour une expérience multi-écrans personnalisée pour les fans connectés. Cela augmente la loyauté et ouvre de nouvelles sources de revenus pour les détenteurs de de droits.



NOS PRODUITS CLÉS

LES SOLUTIONS EVS SONT BASÉES SUR DES ARCHITECTURES MODULAIRES. VOICI QUELQUES-UNS DE NOS PRODUITS CLÉS.



SERVEURS DE PRODUCTION

XT3

Serveur de production, principalement utilisé dans les cars de régie et les studios de production (sport)

Le serveur XT3 est une plateforme de production (jusqu'à 12 canaux SD/HD 1080p, ou 3 canaux 4K/UHD) qui permet d'enregistrer, de contrôler et de diffuser des médias en temps réel. La nouvelle option Channel Max permet de configurer plus de 12 canaux avec ce dernier – mais aussi d'ajouter plus de fonctionnalités, telles que le double LSM, le support de caméra SuperMotion double et des modes flexibles d'enregistrement et de lecture. Ses fonctionnalités uniques sont :

- L'enregistrement en boucle
- La prise en charge d'un très grand nombre de caméras SuperMotion
- La prise en charge native de nombreux formats (codecs)
- Un stockage interne extensible
- Des formats SD, HD, 1080P, 4K/UHD

XS3

Serveur de production, principalement utilisé en studios et en cas de délai de production très court

Le nouveau serveur de production XS3 d'EVS permet un investissement de départ limité et d'évoluer progressivement en fonction des besoins en canaux. Il prend en charge, de manière native, le plus grand nombre de formats et codecs disponibles en HD ou 4K/UHD. C'est un serveur flexible et fiable servant d'épine dorsale à l'ensemble d'une production, tout en garantissant la fiabilité des produits EVS.

XTNANO

Serveur de production, cars de régie pour productions simples

Le XTnano est un serveur de ralenti avec jusqu'à 8 canaux HD/SD. Il est conçu pour de simples productions en direct. Il permet l'enregistrement de flux en direct, la création de clips et le contrôle des playlists (au ralenti et super ralenti).

OUTILS POUR LE DIRECT

MULTIREVIEW

Valoriser davantage le contenu en direct

Besoin d'accéder à une vue simultanée de tous les angles des caméras ? Ou de créer rapidement des compilations de temps forts sans devoir compter sur les opérateurs ? MultiReview vous permet de le faire, et plus encore, donne la possibilité aux producteurs et aux opérateurs, de produire un meilleur contenu en direct avec des prises de décision plus rapides et des vues sous tous les angles.

LSM CONNECT

Contrôle du contenu en direct pour les opérateurs LSM

LSM Connect est une application puissante destinée à la gestion des clips et des listes de lecture en direct. Connecté à un LSM et au serveur XT, LSM Connect donne aux opérateurs un contrôle et un accès instantanés (via LSM Controller) à tous les clips, aux métadonnées, à la recherche et aux listes de lecture pendant la production/la diffusion en direct.



FAMILLE EPSIO

Accroît les capacités d'édition de l'opérateur LSM

Epsio permet d'ajouter des effets graphiques simples et rapides (avec insertions de données synchronisées) aux ralentis et résumés. La famille de produits Epsio permet également aux créateurs de contenu d'étendre les capacités des serveurs EVS, en permettant une série d'extensions graphiques au travers d'outils disponibles pour l'opérateur :

- EPSIO Live : ajoute des effets virtuels en direct depuis le terrain
- EPSIO FX : ajoute des effets graphiques pour enrichir les résumés (y compris l'aperçu des données)
- EPSIO Paint : ajoute facilement des effets graphiques aux ralentis en direct
- EPSIO Zoom : donne la possibilité de mettre en avant le moindre détail avec les fonctions Zoom et keyframing

XFILE3

Transfert et archivage rapide du direct

XFile3 est le moyen le plus rapide pour déplacer et échanger vos fichiers pendant une production. Il permet de sauvegarder, diffuser et restaurer du contenu facilement, quel que soit le format et l'endroit

INTERFACES & ORCHESTRA-TION DE WORKFLOWS

OPENCUBE HD/SD

Plateforme d'enregistrement basée sur le standard MXF

OpenCube HD/SD génère des fichiers au format MXF dans des workflows de production sans cassette. Il fournit une connectivité réseau de pointe et les serveurs peuvent aisément être intégrés dans les installations de stockage existantes, ce qui offre plus de flexibilité, et la possibilité de réduire les coûts de production. Directement reliée à un magnétoscope, à un Flexicart ou à des flux vidéo en direct ou en post-production, OpenCube HD/SD enregistre efficacement, repasse et réimprime sur cassette, tout type de médias en HD et SD.

XSQUARE

Orchestrez vos transferts de médias

Xsquare facilite le transfert ou le transcodage de médias dans des environnements complexes. Il fournit une architecture flexible qui exploite la puissance de l'XTAccess et qui peut facilement être surveillée et contrôlée à partir d'une interface web unique. Xsquare gère les flux entre solutions EVS, entre EVS et du stockage de tiers, avec les solutions d'édition, et le monde extérieur.

STOCKAGE PARTAGÉ

XSTORE

Solution performante de stockage centralisé et partagé

Les solutions de stockage partagées XStore relèvent intelligemment les défis, toujours croissants, qui viennent avec la gestion de contenu vidéo et de stockage de données connexes pour l'accès au contenu, en direct ou pas.

GESTION DES ARCHIVES

MEDIARCHIVE DIRECTOR

Solutions de numérisation et de gestion d'archives

MediArchive Director offre un ensemble d'outils pour gérer de manière centralisée le contenu des archives et des plateformes de diffusion, y compris les formats qui permettent une navigation basée sur les métadonnées. La livraison est automatiquement prise en charge par ces outils, avec une gestion automatisée de la numérisation des médias, encapsulant et contrôlant tous les robots nécessaires à l'optimisation de la gestion, tout en livrant le contenu au meilleur coût.

GESTION DE CONTENU DE PRODUCTION

IPDIRECTOR

Gestion de production et de contenu

Le système de gestion de contenu IPDirector améliore les opérations de diffusion avec un accès instantané et un contrôle efficace du serveur de production d'EVS, le tout avec une rapidité et une fiabilité inégalées. Orchestré autour d'une base de données centrale, l'IPDirector permet de s'adapter à tout type de production.

- Contrôle de l'acquisition et de la lecture
- Outils de navigation pour chaque membre de l'équipe de production
- Flexibilité de création de « logs » (avec métadonnées) pour organiser le contenu
- Conception modulaire avec système de licence flexible pour s'adapter aux besoins
- Architecture qui assure la fiabilité des opérations en direct



Contrôle des flux de médias

Ingest Funnel est un portail et une interface unique qui transforme, formalise et contrôle tous les contenus et formats enregistrés. Le système fournit une interface HTML simple pour visualiser des fichiers, analyser le contenu et sélectionner automatiquement le bon outil pour le traitement, que ce soit une solution EVS ou celle d'un tiers.



PROCHAINE GÉNÉRATION DE MELANGEUR IT

DYVI

Simple, créatif

Le mélangeur de production en direct DYVI permet de repousser les limites imposées par la conception d'un mélangeur classique. La plateforme GPU de DYVI ouvre un monde nouveau, créatif et flexible, tandis que sa série de processeurs 2RU évolue avec les besoins du client et permet d'étendre les possibilités du mélangeur, ce qui en fait la plateforme idéale pour toute installation multi-studios.

OUTILS D'ÉDITION

IPLINK POUR ADOBE

Accès instantané au contenu en direct pour les éditeurs utilisant Adobe

IPLink donne aux éditeurs travaillant avec Adobe, un accès instantané au contenu d'EVS, ce qui permet une production plus rapide et une meilleure narration. Le niveau d'intégration avancé fourni par le plugin IPLink donne aux éditeurs utilisant Adobe Premiere Pro CC un flux transparent, avec comme conséquence, plus de temps disponible pour la créativité.

XEDIO CLEANEDIT

Solution d'édition virtuelle pour les besoins d'une production rapide

CleanEdit est un logiciel d'édition personnalisable, conçu pour la production rapide de petits reportages d'actualité ou de résumés. Il permet de se connecter facilement à tous les environnements de production. Il supporte, de façon native, tous les formats de fichiers SD et HD, et propose un grand nombre d'effets et de fonctions.

DISTRIBUTION MULTIMÉDIA

C-CAST

Plateforme de contenu connectée

C-Cast est une plateforme SaaS clef en main qui permet aux propriétaires de contenu de maximiser leur offre en connectant en direct le contenu avec les consommateurs et créateurs de contenu. C-Cast peut s'adapter aux besoins globaux des professionnels de la TV et fournir le contenu dans le format et la méthode de livraison adéquats vers l'écran connecté.

FANCAST

Offre plus de contenu aux fans

Avec FanCast, les professionnels du broadcast peuvent offrir à leurs fans une expérience mémorable en direct, que ce soit avant, pendant et après le match. Les fans participent activement et ont une attitude engagée, ce qui crée aussi de nouvelles sources de revenus. FanCast est une solution conjointe qui permet aux Stades de proposer des clips sur les seconds écrans, de gérer du contenu le jour du match, et d'étendre ce contenu aux fans connectés de demain.



A

SERVICE

DE LA CONSULTANCE À LA MAINTENANCE

En plus de ses produits et logiciels performants, EVS s'engage à fournir un service irréprochable. L'offre comprend la consultance sur les flux d'opérations et les processus de production, l'installation et la maintenance, les mises à jour, ainsi que la formation des utilisateurs. EVS propose aussi, à l'occasion de certains événements, un service de location de ses serveurs et applications, afin de subvenir aux besoins liés à ceux-ci. À la base de ce service de grande qualité se trouve l'équipe EVS, disponible et réactive, en interaction constante avec la communauté de clients et d'utilisateurs.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

IL EXISTE DE NOMBREUSES MANIÈRES POUR UNE SOCIÉTÉ DE METTRE SES VALEURS EN PRATIQUE ET DE DÉMONTRER SON ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT, SES EMPLOYÉS OU LA COMMUNAUTÉ DANS LAQUELLE ELLE ÉVOLUE. CET ENGAGEMENT À LONG TERME FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CULTURE ET DES VALEURS D'EVS DEPUIS SA CRÉATION.

L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création en 1994, EVS est soucieuse de son impact sur l'environnement. Au fur et à mesure des années, des décisions ont été prises afin de respecter cet engagement. Le nouveau siège social et centre d'innovation, localisé dans un environnement boisé près de Liège rassemble depuis 2015, l'ensemble des employés auparavant répartis dans six bâtiments situés dans la même zone. Il leur offre un meilleur environnement de travail, avec une amélioration de l'efficacité et de la communication interne. Il recourt abondamment aux méthodes d'économie d'énergie, comme le « free cooling » pour refroidir les endroits sujets à de grandes variations de température, l'éclairage peu consommateur d'énergie, les dalles « actives » (circulation d'eau froide dans les dalles, à la base du système de climatisation), la récupération de la chaleur générée par les serveurs (base du chauffage en hiver) ou les stores extérieurs (assurant une meilleur protection contre la chaleur du soleil). Il devrait recevoir une note positive selon la méthode d'évaluation BREEAM.

45 079 12 Unit De par la nature de ses activités, EVS aide l'industrie à réduire son empreinte écologique.

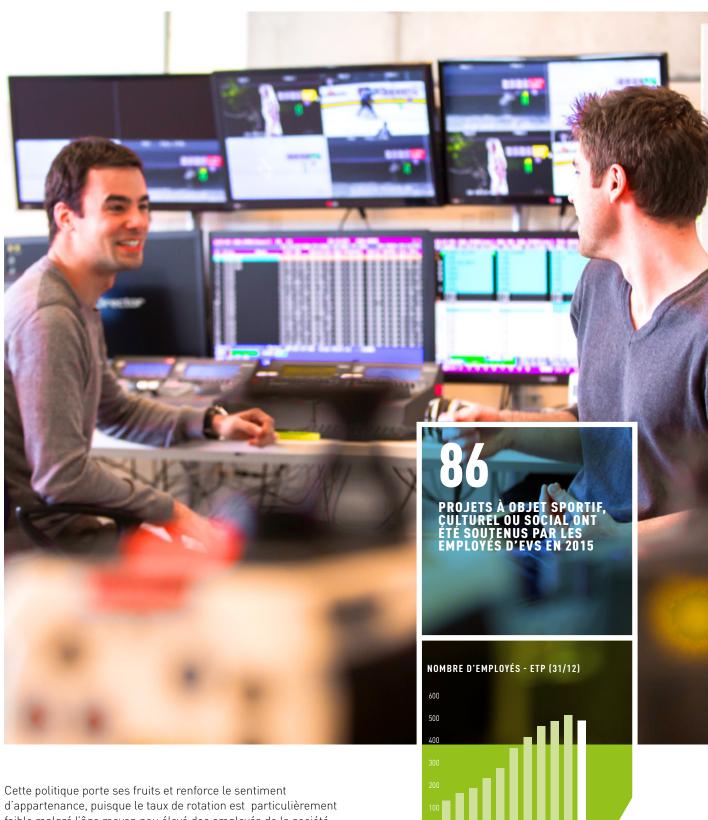
Par exemple, elle développe des solutions de production et de consultation de contenu vidéo à distance, ce qui permet à de nombreux opérateurs de réduire considérablement leurs déplacements. De même, lors des grands événements sportifs planétaires, les outils de production télévisuelle d'EVS favorisent le partage des images entre le lieu de l'événement et la chaîne de télévision, ce qui réduit fortement les déplacements en avion d'un grand nombre de personnes.

LES EMPLOYÉS

Ils sont le principal atout d'EVS. Ce sont eux qui développent les solutions, les proposent aux clients dans le monde entier, les installent, et en assurent le suivi et la maintenance.

Dès lors, la direction de la société favorise un environnement de travail basé sur l'épanouissement et le respect de chacun, ce qui se décline, entre autres, par :

- un lieu de travail attractif (bâtiment vitré et lumineux dans un environnement boisé, restaurant d'entreprise favorisant la cordialité, etc.);
- l'écoute attentive des uns et des autres, des programmes de formation internes pour les nouveaux employés;
- de nombreuses activités organisées par ou pour les employés visant à renforcer l'esprit d'équipe tels que des « incentives » par département ou différents événements d'entreprise dont certains incluent également les conjoints et enfants, ou encore l'incitation à la pratique d'un sport à proximité;
- une rémunération globale compétitive et en relation avec les compétences et l'expérience de chacun, accompagnée de programmes d'intéressement aux performances de la société.



faible malgré l'âge moyen peu élevé des employés de la société (38 ans).

LA COMMUNAUTÉ

EVS a un ancrage régional fort et participe au développement des communautés dans lesquelles ses bureaux sont implantés. Elle construit des partenariats avec des fournisseurs locaux, soutient activement des projets culturels et sociaux, et encourage ses collaborateurs à faire de même dans leur environnement au travers d'actions ciblées de sponsoring.



INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

L'ACTION EVS

Le capital d'EVS est représenté par 13.625.000 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions d'EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent donc être inscrites en compte titres).

MARCHÉ ET COTATION

L'action EVS est cotée sur le marché continu d'EURONEXT Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elle a été introduite en bourse en octobre 1998 au prix de EUR 7,44 (EUR 37,20 avant la division du titre). Le titre a été divisé par 5 en juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid.

EVS est également éligible, au 31 décembre 2015, pour le nouveau Plan d'Epargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

En 2015, la valeur maximum atteinte par le cours a été de EUR 36,40 le 10 avril 2015 et la valeur minimum de EUR 21,06 le 24 août 2015. EVS avait une capitalisation boursière de EUR 395,1 millions au 31 décembre 2015 sur base d'un cours de EUR 29,00. En 2015, l'action EVS a diminué de 3,0%, tandis que le BEL20 gagnait 12,6%, l'indice Dow Jones Europe 600 Technology™ 12,6% et le Nasdaq Composite 5,7%.

Au cours de l'année 2015, environ 87% du capital de la société a changé de mains. En moyenne, 43.130 titres ont été échangés quotidiennement sur Euronext et les autres plateformes, ce qui représente EUR 1,3 millions. Ajustée pour un flottant moyen d'environ 94%, la vélocité d'EVS en 2015 était de 92,7%.

DIVIDENDE

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a établi une politique qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours payé un dividende à ses actionnaires.

Le prospectus annonçait un taux de distribution des résultats de 30%. En réalité, ce taux a oscillé entre 60 et 125% depuis 2004. Le rendement du dividende a lui varié de 4% à 10% sur la même période.

Pour l'exercice fiscal 2015, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de EUR 1,00, dont EUR 0,50 a déjà été payé à titre de dividende intérimaire brut en novembre 2015. En cas d'approbation de ce dividende par l'Assemblée Générale, le solde de EUR 0,50 brut (soit EUR 0,375 net du précompte mobilier belge de 25%) sera payé le 26 mai 2016 contre remise du coupon n° 22 (date de détachement de coupon : le 24 mai 2016; date d'enregistrement : le 25 mai 2016). La proposition du Conseil pour l'exercice 2015 représente un ratio de payout de 56,8% et un rendement de 3,5%.

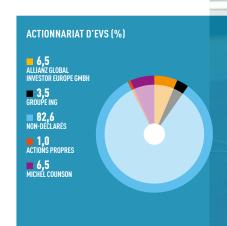
ACTIONNARIAT

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci passe audessus ou en-dessous du seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la loi belge).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (13.625.000 actions fin 2015).

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment se présente comme dans le graphique ci-dessous (tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2015)

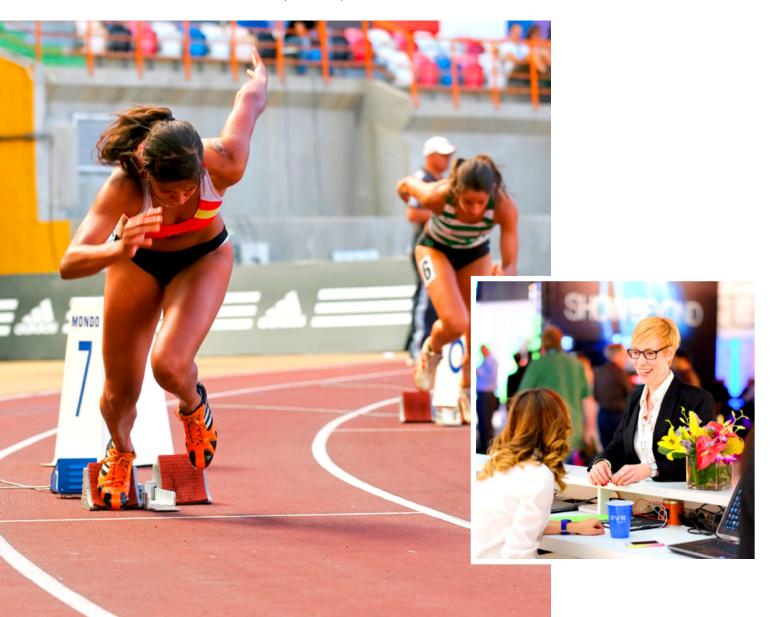
Pour plus de détails sur l'actionnariat, vous pouvez également consulter la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.



ACTION EVS SUR 10 ANS

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre de titres émis (moyen)	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.736.111	13.875.000	13.875.000	13.948.973
Nombre de titres émis (31/12)		13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.625.000	13.875.000	13.875.000	13.875.000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres		13.513.053	13.480.715	13.449.081	13.465.244	13.511.048	13.554.643	13.578.250	13.587.090	13.630.464
Free float moyen		93,5%	93,5%	93,5%	88,5%	82,8%	80,9%	79,5%	77,4%	75,0%
Volume moyen quotidien (nombre d'actions) ^[1]		17.242.611	14.884.293	8.758.751	16.614.717	13.166.859	15.990.689	13.393.117	8.938.624	10.109.440
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾		66.574	58.600	34.348	63.904	51.034	62.463	52.317	35.053	39.645
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾		2.459.901	2.888.959	1.383.196	2.726.774	2.154.676	2.318.011	2.731.703	2.220.117	1.545.759
Vélocité standard ^[2]		126,6%	109,2%	64,3%	121,9%	96,6%	116,4%	96,5%	64,4%	72,5%
Vélocité ajustée - FF moyen ⁽³⁾		135,3%	116,8%	68,7%	137,8%	116,8%	144,0%	121,5%	83,3%	96,7%
Cours moyen annuel (EUR)		36,95	49,30	40,27	42,67	42,22	37,11	55,78	61,27	38,99
Cours de clôture (EUR)		29,89	46,99	44,40	39,49	47,90	44,80	25,50	79,60	43,80
Cours le plus haut (EUR)		47,97	57,19	46,00	48,30	49,49	53,24	80,39	83,86	44,85
Cours le plus bas (EUR)		23,52	39,88	34,97	34,10	31,97	21,22	21,00	42,50	27,85
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)		503,4	671,7	548,7	581,4	575,2	509,7	773,9	850,1	543,9
Capitalisation boursière (31/12, EUR millions)		407,3	640,2	605,0	538,1	652,6	610,4	353,8	1.104,5	607,7
Dividende brut (EUR)		2,00	2,16	2,64	2,36	2,64	2,48	2,48	2,28	1,68
Dividende net (EUR)		1,50	1,62	1,98	1,77	1,98	1,86	1,86	1,71	1,26
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)		5,4%	4,4%	6,6%	5,5%	6,3%	6,7%	4,4%	3,7%	4,3%
Rachat d'actions propres/action		0,36	0,00	0,00	0,17	0,27	0,05	0,52	0,16	0,47
Bénéfice par action (EUR)	1,76	2,63	2,52	3,10	2,38	2,82	1,88	3,33	2,91	2,89
Ratio de payout (brut sur BPA de base)	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%	93,6%	131,9%	74,5%	78,4%	58,1%
Ratio cours /bénéfice (moyen sur BPA de base) ^[4]	16,3	14,0	19,6	13,0	17,9	15,0	19,7	16,8	21,1	13,5

Source : volumes selon Euronext jusque 2008; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives.
 La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.
 La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.
 Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.





ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à y participer; toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses Statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire économique effectif final.

Les procurations signées par un dépositaire ou sousdépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique effectif final qui lui permet d'exercer ses droits.

Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues de dépositaires.

SERVICE FINANCIER

Les dividendes sont payables auprès de la BANQUE ING SA, qui est l'agent payeur unique dans le système dématérialisé « E.S.E.S. » d'Euroclear Belgium.

ING BANK SA

Avenue Marnix, 24 1000 Bruxelles Belgique

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

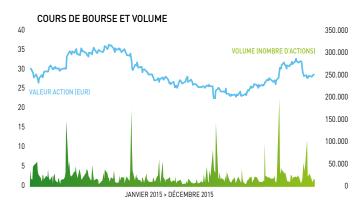
Le site web du groupe (www.evs.com) permet d'avoir accès aux informations générales sur la société et ses produits, mais aussi aux informations financières, aux règles de Gouvernement d'Entreprise ou aux rapports annuels.

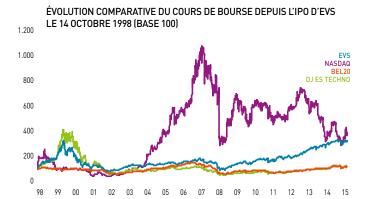
Une page indique également les analystes financiers qui suivent la valeur.

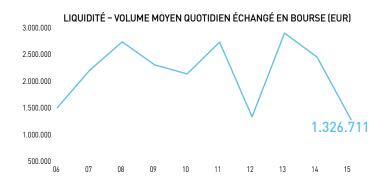
Tous les documents légaux peuvent être consultés au siège de la société ou sur notre site internet.

EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui, pendant les périodes sensibles, limite la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non liées au présent. Cette période calme débute le premier jour de chaque nouveau trimestre et se termine le jour des résultats.

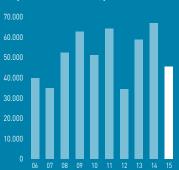
EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société de bien équilibrer les besoins liés à l'activité tout en communiquant avec les actionnaires existants ou potentiels de la société.



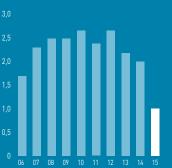










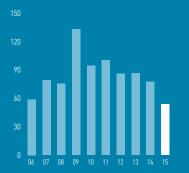




RENDEMENT DE DIVIDENDE (%)



RATIO DE PAYOUT (% DU RÉSULTAT NET)



DE L'ACTIONNAIRE 12 MAI 2016

CALENDRIER

Résultats 1T16

17 MAI 2016

Assemblée Générale Ordinaire

24 MAI 2016

Dividende final - date de détachement (coupon n°22)

25 MAI 2016

Dividende final – date d'enregistrement (coupon n°22)

26 MAI 2016

Dividende final – date de paiement (coupon n°22)

25 AOÛT 2016

Résultats 2T16

10 NOVEMBRE 2016

Résultats 3T16

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS - IFRS (EUR MIO)	2015	2014	2013	2015/2014
Chiffre d'affaires	118,5	131,4	129,1	-9,8%
Résultat d'exploitation – EBIT [1]	32,7	46,1	48,4	-29,1%
Résultat net (part du groupe)	23,7	35,5	34,0	-33,3%
Résultat net courant, hors dcinex (part du groupe) ^[2]	24,2	35,2	35,9	-31,1%
Investissements	5,0	22,4	15,1	-77,6%
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	32,6	54,8	47,8	-40,5%
Fonds propres avant attribution du dividende final (31/12)	78,2	73,5	68,5	6,3%
Trésorerie nette (31/12) ⁽³⁾	-3,4	-8,5	0,1	N/A
Besoin en fonds de roulement (31/12) ⁽⁴⁾	46,8	38,4	40,3	22,1%
Nombre d'employés en ETP (31/12)	485	512	486	-5,3%
DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2015	2014	2013	2015/2014
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13.490.812	13.513.053	13.480.715	-0,2%
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁵⁾	1,76	2,63	2,52	-33,1%
Résultat net courant, hors dcinex, part du groupe, de base ⁽⁵⁾	1,80	2,60	2,68	-34,1%

Résultat net courant, hors dcinex, part du groupe, de base ⁽⁵⁾	1,80	2,60	2,68	-34,1%
Dividende brut (intérimaire+final)	1,00	2,00	2,16	-10,0%
Fonds propres par action	5,74	5,40	4,99	6,3%
RATIOS (%)	2015	2014	2013	2015/2014
Marge brute (%)	71,1%	74,5%	75,5%	-
Marge d'exploitation [%] ^[1]	27,6%	35,1%	37,5%	-
Rentabilité nette ^[6]	20,5%	26,8%	27,8%	
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	56,8%	76,0%	85,7%	-
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	3,5%	5,4%	4,4%	-
Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁷⁾	32,3%	52,3%	50,6%	-
Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁸⁾	35,3%	54,3%	69,0%	

L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

^[2]Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et hors contribution de dcinex.

^[3] La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année.

^[4] Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales.

⁽⁵⁾ Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

 $^{^{(6)}}$ La rentabilité nette est égale au résultat net courant divisé par le

chiffre d'affaires. $^{\scriptscriptstyle{[7]}}\text{Ce}$ rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice lors de l'Assemblée Générale de mai.

^[8] Résultat net courant, hors dcinex/(goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires).

NOTRE PRÉSENCE DANS LE MONDE



Mail : info.usa@evs.com

Cd. De México Montecito

No. 38, Piso 23, Oficina 38

Mail : info.mexico@evs.com

PO Box 215278, Dubai Media City

2805 Building One, Wanda Plaza

Tél.: +52 55 46 31 22 00

Shatha Tower Office 09

Émirats Arabes Unis Mail : info.dubai@evs.com

Mail : info.china@evs.com

Tél.: +86 10 5820 3099

Tél.: +971 4 365 4222

N° 93 Jianguo Road

Tél. : +1 818 846 9600

World Trade Center

EVS MEXICO

Col. Nápoles

Mexique

32nd floor

EVS CHINA

100026 Pékin

Chine

D.F. 03810 México

EVS MIDDLE EAST

BUREAUX EVS

SIÈGE SOCIAL EVS

Liège Science Park 13 Rue Bois St-Jean 4102 Seraing Belgique Mail : info@evs.com Ventes : sales@evs.com Support : support@evs.com Relations investisseurs: corpcom@evs.com Tél. : +32 4 361 70 00 Fax : +32 4 361 70 99

EVS BRUSSELS

Avenue Charles Quint/Keizer Karellaan 576 1082 Bruxelles Belgique Mail : info@evs.com Tél.: +32 2 894 44 44

EVS UK

5 Ashcombe House The Crescent Leatherhead KT22 8DY Royaume-Uni Mail : info.uk@evs.com Tél.: +44 (0)1 372 387 250

EVS NETHERLANDS

97 HS Solebaystraat 1055 ZP Amsterdam Pays-Bas Mail : nederland@evs.com Tél.: +32 4 361 70 00

EVS GERMANY

Feringastrasse 12B 85774 Unterföhring (Munich) Allemagne Mail : info.germany@evs.com Tél. : +49 89 4111 494 00

EVS SWITZERLAND

1700 Fribourg Suisse Mail : swiss@evs.com

Tél. : +41 26 435 33 16

92100 Boulogne Billancourt France

Tél.: +33 1 46 99 9000

EVS IBERICA

12-2C, Avenida de Europa Edifico Monaco Parque Empresarial de 28108 Alcobendas, Madrid Espagne Mail : info.iberica@evs.com

Tél.: +34 91 490 39 30

EVS ITALIA

Via Milano, 2, 25126 Brescia

Mail : info.italy@evs.com Tél. : +39 030 296 400

EVS USA - EAST COAST

9 Law drive, Suite 200 NJ 07004 Fairfield États-Unis

Mail : info.usa@evs.com Tél. : +1 973 575 7811 Fax: +1 973 575 7812

9 rue des Arsenaux

EVS FRANCE

62bis, Avenue André Morizet

Mail: info.france@evs.com

EVS HONG KONG

Room A, 35/F, @Convoy 169 Electric Road, North Point Hong-Kong

Mail : info.hk@evs.com Tél. : +852 2914 2501 Fax: +852 2914 2505

EVS AUSTRALIA

EVS - Amber Technology Unit 1 2 Daydream Street NSW 2102 Warriewood Australie Tél. : +61 02 9452 8600

CENTRES DE DÉVELOPPEMENT EVS

EVS BRUSSELS DEVELOPMENT CENTER Avenue Charles Quint/Keizer

Karellaan 576 1082 Bruxelles Belgique Mail : info@evs.com Tél. : +32 2 421 78 70

EVS PARIS DEVELOPMENT CENTER

62bis, Avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt

Mail: info.france@evs.com Tél. : +33 1 46 99 9090

EVS TOULOUSE DEVELOPMENT CENTER

6, rue Brindejonc des Moulinais Bât. A - CS95836 31505 Toulouse Cedex 5

Mail : info.opencube@evs.com Tél. : +33 561 285 606

EVS DARMSTADT DEVELOPMENT CENTER

Mina-Rees Str. 8 64295 Darmstadt Allemagne Mail : info@evs.com Tél.: +49 6150 104 226 Fax: +49 6150 104 146

HOTLINES

Belgique, Royaume-Uni, France, Allemagne, Espagne, Italie, EAU: +32 495 28 40 00 États-Unis :

+1 973 575 7813 Mexique : +52 55 46 31 22 09 Chine:

+86 139 1028 9860 **Australie, Hong-Kong:** +32 4 361 7000

YVAN ABSIL, SENIOR VICE PRESIDENT ET CFO GEOFFROY D'OULTREMONT, VICE PRESIDENT INVESTOR RELATIONS AND CORPORATE COMMUNICATION

EVS BROADCAST EQUIPMENT SA +32 4 361 70 14 CORPCOM@EVS.COM





TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)	4
FAITS MARQUANTS STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	4
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
6. EMPLOI	5
7. RESULTATS	6
7.1. Chiffres clés 2015 par trimestre	6
7.2. Commentaires sur les résultats 2015 7.3. Données par action (EUR)	6
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	6
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7
10. GESTION DES RISQUES	7
11. INVESTISSEMENTS	7
12. CAPITAL ET SUCCURSALES 13. PERSPECTIVES 2016	7
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
15. Propositions du Conseil aux actionnaires	8
DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	9
CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
3.1. Comité d'Audit	9
3.2. Comité des Rémunérations	9
3.3. Comité Stratégique	9
4. GESTION JOURNALIERE	11
4.1. Comité Exécutif 4.2. Gestion opérationnelle des filiales	11 11
4.2. Gestion opérationnelle des filiales 5. CONTROLE DE LA SOCIETE	12
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	12
5.2. Audit externe	12
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2015)	12
7. ASSEMBLEES GENERALES 8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT	13 13
DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT 9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	13
RAPPORT DE REMUNERATION	14
1. LES ADMINISTRATEURS	14
1.1. Politique de rémunération	14
1.2. Rémunérations perçues en 2015	14
LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF 2.1. Politique de rémunération	15 15
2.2. Rémunérations perçues en 2015	16
3. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS	16
RISQUES ET INCERTITUDES	17
1. RISQUES PRIMAIRES	17
2. RISQUES SECONDAIRES	17
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	18
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	19
COURTE DE REQUIETATO COMOCURES	
COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	19
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL ETAT CONSOLIDE DE LA CITUATION FINANCIERE (DILAN)	19
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN) TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	20 21
ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	22
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS	23
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE	23
1.1. Identification	23
1.2. Consultation des documents sociaux	23
1.3. Objet social	23
RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS 2.1. Principes de préparation des états financiers	23 23
2.1. Principes de préparation des états financiers2.2. Conformité aux normes comptables	23
2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS en 2005	23
2.4. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements	23

		Résumé des changements dans les principes comptables	24
		Principes de consolidation	24
		Filiales	24
		Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées Résumé des jugements et estimations significatifs	24 24
		Conversion des monnaies étrangères	24
		Immobilisations incorporelles	25
2		Regroupements d'entreprises	25
2	2.13.	Goodwill	25
2	2.14.	Immobilisations corporelles	25
		Actifs non courants détenus en vue de la vente	26
	-	Stocks	26
		Commandes en cours Clients et autres débiteurs	26 27
	-	Autres actifs courants et non-courants	27
		Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
2	2.21.	Actions propres	27
2	2.22.	Intérêts non contrôlants	27
		Prêts et emprunts portant intérêts	27
		Provisions	27
		Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	27
		Paiement fondé sur des actions Reconnaissance des produits des activités ordinaires	27 28
		Contrat de location (EVS comme bailleur)	28
		Subventions publiques	28
2	2.30.	Contrats de location (EVS comme locataire)	28
		Frais de recherche et de développement	28
		Coûts d'emprunt	29
		Impôts sur le résultat	29
		Instruments financiers dérivés Dividendes	29
		Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	29
3	2.30.	Résultats par action	29
		MATION SECTORIELLE	30
(3.1.	Généralités	30
		Informations complémentaires	30
		PRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION	31
		Liste des entreprises	31
		Regroupement d'entreprises CIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	32
		Participations dans les entreprises associées	33
		JITS ET CHARGES	34
		Produits/(charges) financiers	34
(Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	34
		Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	34
		S SUR LE RESULTAT	35
		Charges d'impôts sur le résultat	35 36
		Réconciliation de la charge d'impôts Impôts différés au bilan	36
		TAT PAR ACTION	36
		INDES PAYES ET PROPOSES	37
10.	GOOD	WILL	37
		DYVI Live / SVS	37
		ILISATIONS INCORPORELLES	39
		Propriété intellectuelle silisations corporelles	39
		DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	41
		S FINANCIERS A LONG TERME	41
		S ET COMMANDES EN COURS	41
	-	Stocks	41
		Commandes en cours	42
		TS ET AUTRES DEBITEURS	42
		Créances liées aux contrats de location-financement	43
		DRERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	43
		S FINANCIERS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	43
20.	CAPIT	AUX PROPRES	44
		Évolution du capital social	44
		Capital social et actions propres	44
		Capital autorisé Plan d'intéressement du personnel	44
		Plan d'intéressement du personnel Rachat d'actions propres	45 46
		Réserves	46
		Écarts de conversion	46
	EMPR		47
		Lignes de crédit	47
		Emprunts bancaires liés aux bâtiments	47
	PROVI	SIONS VISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	48
1.5	-court	NICOCURO EL MULKEO L'REULLEURO	46

24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel 24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes 24.3. Garanties bancaires 24.4. Garanties contractuelles 24.5. Garanties résultes 24.6. Autres garanties et éventualités 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 25.1. Filiales 25.2. Dirigeants 26. COMMISSAIRE 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.2. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES EAPPORT DU COMMISSAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES S10 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 54 ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES 55 48 56 57 58 58 58 58 58 58 58 58 58	24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES	48
24.3. Garanties bancaires 24.4. Garanties contractuelles 24.5. Garanties réelles 24.6. Autres garanties et éventualités 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 25.1. Filiales 25.2. Dirigeants 26. COMMISSAIRE 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de crádit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 25. COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 26. RAPPORT DU COMMISSAIRE 27. POUTIQUE DE GESTION STATUTAIRE 28. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 29. EVENEMENTS POSTERIEURS SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 26. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 27. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE 28. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 39. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 39. BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 30. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 31. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 32. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 33. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 34. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 35. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 36. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 36. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 36. STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel	48
24.4. Garanties contractuelles 24.5. Garanties réelles 24.6. Autres garanties et éventualités 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 25.1. Filiales 25.2. Dirigeants 26. COMMISSAIRE 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES ERAPPORT DU COMMISSAIRE 52. COMPTE DE GESTION STATUTAIRE 52. COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53. BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54.	24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	48
24.5. Garanties réelles 49 24.6. Autres garanties et éventualités 49 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 49 25.1. Filiales 49 25.2. Dirigeants 49 26. COMMISSAIRE 49 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 49 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 50 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 50 28.2. Risque de change 50 28.3. Risque de crédit 50 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	24.3. Garanties bancaires	48
24.6. Autres garanties et éventualités 49 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 49 25.1. Filiales 49 25.2. Dirigeants 49 26. COMMISSAIRE 49 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 49 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 50 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 50 28.2. Risque de change 50 28.3. Risque de crédit 50 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	24.4. Garanties contractuelles	49
25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 49 25.1. Filiales 49 25.2. Dirigeants 49 26. COMMISSAIRE 49 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 49 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 50 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 50 28.2. Risque de change 50 28.3. Risque de crédit 50 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	24.5. Garanties réelles	49
25.1. Filiales 49 25.2. Dirigeants 49 26. COMMISSAIRE 49 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 49 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 50 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 50 28.2. Risque de change 50 28.3. Risque de crédit 50 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	24.6. Autres garanties et éventualités	49
25.2. Dirigeants 49 26. COMMISSAIRE 49 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 49 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 50 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 50 28.2. Risque de change 50 28.3. Risque de crédit 50 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	25. Informations sur les parties liees	49
26. COMMISSAÎRE 27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES EAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	25.1. Filiales	49
27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES EAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	25.2. Dirigeants	
28. INSTRUMENTS FINANCIERS 28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES EAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	26. Commissaire	49
28.1. Justes valeurs des instruments financiers 28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES EAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 50 EAPPORT DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 51 EAPPORT DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 52 EAPPORT DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 EILAN STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 54	27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	
28.2. Risque de change 28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES COMPTES STATUTAIRES ELON LES NORMES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	28. Instruments financiers	50
28.3. Risque de crédit 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	28.1. Justes valeurs des instruments financiers	
29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 50 RAPPORT DU COMMISSAIRE 51 COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES 52 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 52 COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54		
RAPPORT DU COMMISSAIRE COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES S2 RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES S3 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	28.3. Risque de crédit	50
COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 52 53 54	29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	50
RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	RAPPORT DU COMMISSAIRE	<u>51</u>
RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54		
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES	52
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES 53 BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54		
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES 54	RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	52
	COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES	53
Annexe aux comptes statutaires 56	BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	54
	Annexe aux comptes statutaires	56

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)

	2015	2014	2013	2015/2014
Chiffre d'affaires	118,5	131,4	129,1	-9,8%
Marge brute %	71,1%	74,5%	75,5%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	32,7	46,1	48,4	-29,1%
Marge EBIT %	27,6%	35,1%	37,5%	=
Contribution de dcinex	-	-0,2	0,1	N/A
Impôts sur le résultat	-9,8	-14,7	-15,3	-33,5%
Bénéfice net, part du groupe	23,7	35,5	34,0	-33,3%
Bénéfice net courant, hors dcinex, part du groupe (1)	24,2	35,2	35,9	-31,1%
Rentabilité nette courante, hors dcinex (%)	20,5%	26,8%	27,8%	

⁽f) Le bénéfice net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

2. FAITS MARQUANTS

Notre performance en 2015 fut finalement supérieure à nos attentes, avec une fin d'année meilleure que prévue. Après une période de grande prudence, certains de nos clients ont libéré, en fin d'année, des budgets mis en attente pendant la première partie de l'année. Nous pensons que l'industrie poursuivra sa mutation en 2016 et que les transitions technologiques continueront à peser sur les décisions d'investissement. Malgré ces conditions difficiles, EVS reste leader et garde la confiance de ses clients, comme le démontrent le récent contrat pluriannuel avec NEP, le carnet de commande très élevé ou notre rôle-clé dans les grands événements sportifs à venir. A côté de la performance financière, nous avons beaucoup travaillé afin de positionner EVS pour le futur. En 2015, nous avons eu une attention particulière sur la gestion des coûts et mis en place une organisation plus efficace, avec des résultats qui ont dépassé nos attentes. Pour 2016, nous resterons particulièrement attentifs à la gestion des coûts, tout en investissant dans le futur afin de consolider notre leadership et de développer de nouvelles opportunités de croissance.

Les ventes en 2015 sont légèrement supérieures aux perspectives de EUR 110-115 millions communiquées en novembre 2015, grâce à une fin d'année meilleure que prévue. La zone EMEA a été particulièrement dynamique au 4T15, rattrapant en partie la faiblesse du premier semestre. En 2015, notre attention particulière à la gestion des coûts s'est révélée payante, avec des charges d'exploitation en recul à taux de change constant. La marge d'exploitation pour l'année s'établit à 27,6%, et le bénéfice net par action est de EUR 1,76. Pour 2016, notre visibilité sur les ventes est faible, comme d'habitude en début d'année. Nous attendons environ EUR 10 millions de locations sur les grands événements sportifs de 2016 (principalement l'Euro de football et les Jeux Olympiques), et voyons une augmentation contrôlée des charges d'exploitation par rapport à 2015, en relation avec des investissements dans de nouveaux produits et technologies.

3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

La mission principale d'EVS est de fournir des technologies haut de gamme pour enrichir et gérer les contenus vidéo en direct, et permettre à ses clients d'impliquer plus les spectateurs et de monétiser leur contenu sur de multiples plateformes.

Les moteurs de croissance à long terme sont toujours bien présents, comme la HD, la 4K, la distribution multiplateforme ou le sport en direct. En outre, de nouvelles habitudes de consommation de la vidéo, avec une interaction accrue avec les smartphones et les tablettes, ouvrent de nouvelles opportunités pour notre entreprise. Les clients traditionnels et de nouveaux acteurs, comme les fédérations sportives et les clubs de sport, cherchent des moyens novateurs pour impliquer davantage les fans et les garder connectés, que ce soit à la maison ou dans les stades (plus d'informations sur la stratégie dans le document « revue annuelle »).

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

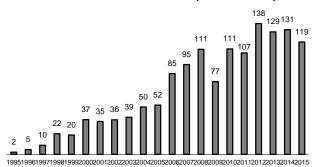
Les ventes se sont élevées à EUR 118,5 millions en 2015, une diminution de 9,8% par rapport à 2014 (-6,2% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions dans le marché des Cars de régie TV ont diminué de 7,2% à EUR 63,7 millions et représentent 53,8% des ventes totales du groupe en 2015. Les ventes dans les Studios & autres ont augmenté de 9,2% à EUR 52,9 millions en 2015, et représentaient 44,6% du total des ventes. Les locations liées aux grands événements sportifs étaient de EUR 1,9 million en 2015 (relatives aux Jeux d'Asie du sud-est et à la Coupe du Monde de football féminin), comparé à EUR 14,3 millions en 2014. Elles représentaient 1,6% des ventes totales en 2015.

En 2015, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), les ventes (hors locations pour les grands événements) se sont élevées à EUR 49,8 millions (-20,7% comparé à 2014), représentant 42,0% des ventes du groupe.

Le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) en Amérique ("NALA") a atteint EUR 41,2 millions (+4,5% à taux de change constant).

En Asie & Pacifique ("APAC"), les ventes (hors locations pour les grands événements) ont atteint EUR 25,6 millions (+19,9% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2015	2014	Répartition 2015	2015/2014
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	49,8	62,8	42,0%	-20,7%
Amérique (NALA)	41,2	32,9	34,8%	+25,1%
à taux de change constant	34,4	32,9	· -	+4,5%
Asie-Pacifique (APAC)	25,6	21,3	21,6%	+19,9%
Locations liées aux grands événements	1,9	14,3	1,6%	N/A
TOTAL	118,5	131,4	100%	-9,8%

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») se sont élevées à EUR 24,5 millions en 2015, en baisse de 2,7% par rapport à 2014. Ces dépenses représentent 20,7% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Aujourd'hui, environ 240 ingénieurs travaillent sur 5 sites. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de R&D selon certains critères prévus par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes depuis 2011, le montant inhérent à l'année en cours vient en déduction des charges de R&D.

6. EMPLOI Répartition du personnel d'EVS par département (en équivalents temps plein):

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2013	78	239	53	116	486
31 déc. 2014	73	261	59	119	512
31 déc. 2015	67	238	59	122	485

Au 31 décembre 2015, 485 personnes (équivalents temps plein – dont 5 membres du personnel de direction, 442 employés et 38 consultants, indépendants et intérimaires) étaient occupées par EVS, soit une diminution de 5,3% par rapport à fin 2014. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 38,9 millions en 2015 contre EUR 37,0 millions en 2014. Pour 2015, le nombre moyen de membres du personnel fut de 489, en diminution de 2,8% par rapport à 2014 (503). La plupart de la diminution du personnel en 2015 est due à la fermeture du centre de développement EVS à Chengdu (Chine) en juin 2015. Il employait 34 personnes au moment de la fermeture. Les développements en cours réalisés en Chine ont été transférés vers le nouveau siège social à Liège, où 11 personnes ont été recrutées pour ces développements.

7. RESULTATS

7.1. Chiffres clés 2015 par trimestre

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T15 Non audité	2T15 Non audité			4T15 Non audité		2015 Audité
Chiffre d'affaires	24,1	23,3	47,4	28,2	42,9	71,1	118,5
Marge brute	17,2	15,5	32,8	19,8	31,7	51,5	84,2
Marge brute %	71,4%	66,7%	69,1%	70,0%	74,0%	72,4%	71,1%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	5,5	1,9	7,4	7,2	18,0	25,2	32,7
Marge d'exploitation – EBIT %	22,7%	8,2%	15,6%	25,6%	42,1%	35%	27,6%
Bénéfice net – part du groupe	4,8	0,7	5,5	4,8	13,4	18,2	23,7
Bénéfice net courant, hors dcinex – part du groupe (1)	4,9	1,1	6,0	4,8	13,4	18,2	24,2
Bénéfice net de base par action	0,36	0,05	0,41	0,36	1,00	1,36	1,76
Bénéfice net courant de base par action, hors dcinex (1)	0,36	0,08	0,44	0,36	0,99	1,35	1,80

⁽¹⁾ Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

7.2. Commentaires sur les résultats 2015

La marge brute consolidée a été de 71,1% en 2015, comparée à 74,5% en 2014, en raison des ventes plus faibles, de réductions de valeurs sur stock plus élevées, de l'impact du nouveau bâtiment et des fluctuations des devises. Les charges d'exploitation ont augmenté de 1,6% (-1,6% à taux de change constant), principalement en raison des fluctuations des devises et à l'impact du nouveau bâtiment, partiellement compensé par des reprises de provisions sur des créances commerciales. Cela résulte en une marge d'exploitation (EBIT) en 2015 de 27,6% des ventes (35,1% l'an dernier). Le bénéfice net du groupe s'est élevé à EUR 23,7 millions en 2015, comparé à EUR 35,5 millions en 2014. Le résultat net de base par action a atteint EUR 1,76 en 2015, soit -33,1% par rapport à EUR 2,63 en 2014.

7.3. Données par action (EUR)

	2015	2014	2013	2015/2014
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.490.812	13.513.053	13.480.715	-0,2%
Résultat net de base, part du groupe	1,76	2,63	2,52	-33,1%

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin décembre 2015, les fonds propres représentent 56,4% du bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 15,6 millions, incluant environ EUR 3,0 millions d'équipements utilisés par la R&D et pour des démos de produits EVS. Les stocks ont légèrement augmenté par rapport à fin septembre 2015, en raison d'un achat de composants réalisé en fin d'année. Au passif, les provisions comprennent principalement la provision pour les garanties techniques sur les produits EVS (pièces et main d'œuvre).

Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements sur le bâtiment ont débuté au 2T15 et représenteront environ EUR 2,1 millions sur base annuelle. EUR 56,1 millions ont été investis à fin décembre 2015 (moins EUR 5,6 millions de subsides déjà enregistrés à cette date). Un total de EUR 30,0 millions a été tiré sur les emprunts disponibles pour financer ce projet, mais la société a déjà commencé à en rembourser une partie (EUR 5,2 millions).

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 22,9 millions en 2015. Au 31 décembre 2015, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 22,6 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie et EUR 24,8 millions de dettes financières à long terme (y compris la partie échéant dans l'année).

Fin décembre 2015, il y avait 13.625.000 actions EVS en circulation, dont 129.917 détenues par la société. A la même date, 266.800 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 40,17 et une maturité moyenne en février 2017.

Fin décembre 2015, le capital était représenté par 13.625.000 actions, dont 129,917 actions détenues par la société.

En 2015, la société n'a pas racheté d'actions. Un total de 1.900 actions avait été transféré par Delta Lloyd à EVS au 3T15, dans le cadre de la clôture du processus de division du titre EVS par 5 en 2005. Ces 1.900 actions ont été vendues au 4T15 pendant l'étape finale du processus de dématérialisation des actions en Belgique. Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. Fin décembre 2015, la société détenait 129.917 actions propres à un coût historique moyen de EUR 38,18.

10.581 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel à ses membres du personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de EUR 0.4 million.

En 2015, le Conseil d'Administration n'a pas alloué de warrants, il n'y a pas eu d'exercice, et 105.250 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2015, 266.800 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 40,17 et une maturité moyenne en février 2017. Toutefois, aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2015 et « in the money » (dont le cours d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31/12). Les 266.800 warrants existants représentent un effet dilutif potentiel maximum de 2,0% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 129.917 actions propres détenues par la société.

EVS a accéléré la dématérialisation de ses actions. En conséquence, depuis le 15 décembre 2011, les titres au porteur émis par la société qui n'ont pas encore été déposés sur un compte titres sont automatiquement convertis en actions dématérialisées.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2015, EUR 1,1 million de provisions couvrent raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport annuel financier et dans le §5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des actions pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

Plus d'informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée peuvent être trouvées au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 28.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres installations en Belgique et de les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable des terrains et constructions est de EUR 48,1 millions au 31 décembre 2015. En outre, les anciens bâtiments d'EVS, en cours de vente suite au déménagement vers le nouveau siège social, ont été reclassés en "actifs classés comme destinés à la vente" pour un montant de EUR 5,1 millions. La plupart des bâtiments ont fait l'objet d'aides régionales ou européennes.

12. CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA est de EUR 8.342.479, et est représenté par treize millions six cent vingt-cinq mille actions (13.625.000) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2015.

13. PERSPECTIVES 2016

Le carnet de commandes (à facturer en 2016) au 15 février 2016 s'élève à EUR 50,4 millions, +69,2% comparé à EUR 29,8 millions l'an passé (+41,3% hors EUR 8,8 millions pour la location des grands événements en 2016).

En plus du carnet de commande à facturer en 2016, EVS a déjà EUR 12,2 millions de commandes à facturer en 2017 et au-delà.

Après une période de grande prudence, certains de nos clients ont libéré, en fin d'année, des budgets mis en attente pendant la première partie de l'année. En 2016, nous pensons que l'industrie poursuivra sa mutation et que les transitions technologiques continueront à peser sur les décisions d'investissement. Dans ce contexte, et avec la visibilité limitée habituelle en début d'année, le management d'EVS reste prudent pour 2016. La société anticipe environ EUR 10 millions de locations pour les grands événements sportifs. En 2016, nous garderons une attention particulière sur la gestion des coûts, tout en investissant dans de nouveaux produits et technologies. Ceci devrait résulter dans une augmentation contrôlée des charges d'exploitation.

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2015 le 18 février 2016;
- le 25 janvier 2016, EVS a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel (2016-2018) avec le groupe NEP, valorisé à un peu plus de USD 15 millions;
- le 18 février 2016, EVS a signé l'acte de vente pour un des anciens bâtiments, pour lequel un compromis de vente avait été signé en 3T15. Cette vente sera enregistrée au premier trimestre 2016 et générera un résultat positif.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Comme il l'a proposé depuis l'entrée en bourse en 1998, le Conseil d'Administration maintient l'optimisation du rendement pour les actionnaires par le biais d'un dividende et/ou d'un programme de rachat d'actions propres. Ainsi, le Conseil propose un dividende brut total de EUR 1,00 par action (incluant le dividende intérimaire de EUR 0,50) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2016, ce qui impliquerait un dividende brut final de EUR 0,50 par action à payer le 26 mai 2016. Le Conseil propose en outre de distribuer environ 10.800 parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

Le groupe a une politique de rachat d'actions propres qui démontre sa confiance en l'avenir. A cette fin, le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation, donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014 de racheter des actions propres dans le cours normal des opérations (autorisation donnée pour 5 ans), sous certaines conditions, avec un maximum de 10% des actions existantes. Le groupe entend poursuivre sa politique de rachat d'actions propres au gré des opportunités du marché, et dans les limites de ces autorisations.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2015.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé, dès 2006, une Charte de Gouvernance d'Entreprise («la Charte») qui a été mise à jour régulièrement. Aujourd'hui, elle est basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 («le Code 2009»). Le Conseil continuera à réviser cette charte à chaque fois qu'il le juge utile, afin d'y apporter les modifications nécessaires. Ce document est intégralement disponible sur le site internet du groupe www.evs.com.

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009, et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme compris entre 1 et 6 ans. Au 31 décembre 2015, le Conseil est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées ne prennent pas part aux débats et au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

A chaque séance du Conseil, ou accompagnant la convocation, différents documents d'information sont remis aux membres: rapports, tableaux de bord, mémorandum d'investissements et documents d'information quant aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois durant l'année 2015 et a notamment abordé les sujets suivants: revue stratégique, orientation de la R&D et des produits, suivi des filiales, gestion et politique de rachat d'actions propres et des liquidités, suivi des affaires 2015, budget 2016, examen de propositions d'acquisition et de partenariat, mise au point des communiqués de presse trimestriels et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats d'administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil.

3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué, depuis quelques années déjà, un Comité d'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité Stratégique afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment, de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois en 2015, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Messieurs Christian Raskin (Graduat A1 en Comptabilité et Licence en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en Droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissements) ont les compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société. Ce comité s'est réuni 5 fois en 2015.

3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO, d'un ou plusieurs administrateurs et il fait également appel à des consultants extérieurs en fonction des sujets et questions. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. En 2015, il s'est réuni 2 fois.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité de Rémunérations	Comité stratégique	Terme du mandat	Activité	ité en 2015	
							Présences C.A.	Présences Comités	
ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION *	Président	2010*	Membre			Mai 2016	7/7	4	
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994				Mai 2016	7/7	-	
MucH sprl, représentée par Muriel DE LATHOUWER	Administrateur déléguée**	2013			Membre	Mai 2019	7/7	7	
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	2010	Membre	Président		Mai 2018	7/7	6	
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	2013			Membre	Mai 2016	7/7	2	
Patrick TILLIEUX	Administrateur indépendant	2015			Président	Mai 2016	1/1	-	
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	2011	Président	Membre		Mai 2019	7/7	5	
Martin DE PRYCKER ****	Observateur	-		Participant	Participant				

- Pierre RION était administrateur en personne physique de 2003 à 2010.
- Muriel De Lathouwer a rempli les critères d'indépendance jusqu'au 13 octobre 2014, date de sa nomination comme Présidente du Comité Exécutif (ad interim). Muriel De Lathouwer a démissionné de son poste d'Administrateur en personne physique le 16 février 2015, et MucH sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été cooptée Administrateur. Ce changement fait suite à la nomination, le 16 février 2015, de MucH sprl, représentée par Muriel De Lathouwer, comme Administrateur déléguée et CEO d'EVS.
- Patrick Tillieux a été coopté en novembre 2015.
- Martin De Prycker a été nommé comme Observateur du Conseil d'Administration en novembre 2015, et participe aux réunions du Comité de Rémunération et du Comité Stratégique. Il sera proposé comme Administrateur à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016.

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware Design de la société depuis sa création en 1994. Diplômé en 1982 comme Ingénieur en électronique de l'Institut Supérieur Industriel Liégeois, il devient en 1983 Ingénieur en électronique auprès de TECHNIQUES DIGITALES VIDEO S.A., avant de fonder, en 1986, sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L. (VSE), société qui a travaillé en collaboration avec EVS sur de nombreux projets et a fusionné en 2000 avec celle-ci. Il dirige la division Hardware.

Muriel DE LATHOUWER (1972)

Muriel De Lathouwer (représentant MucH sprl) est administrateur déléguée et CEO d'EVS. Avant de rejoindre EVS, elle a passé 20 ans dans les industries telecom, high tech, IT et média. Elle débuta sa carrière comme consultant IT chez Accenture, suivie de 7 années chez McKinsey à Bruxelles, où elle apportait des conseils sur des questions de stratégie pour des opérateurs TV et télécom importants, ainsi que des sociétés médias et high tech partout dans le monde. Ensuite, elle fut Chief Marketing Officer et membre du comité exécutif de l'opérateur télécom mobile BASE (filiale de KPN). Elle Ingénieur civil en physique nucléaire (ULB, Bruxelles) et détient un MBA de l'Insead, Paris. Elle est membre du Women on Board (réseau belge et européen rassemblant des femmes membres de conseils d'administrations).

Christian RASKIN (1947)

Christian Raskin a été membre du Board of Management de Draka Holding, une des plus importantes entreprises de câbles en Europe. Préalablement il y a dirigé les activités fibres optiques ainsi que les filiales française et néerlandaise. En 1984, il a cofondé Zetes Industries (aujourd'hui cotée sur Euronext Bruxelles). Il est titulaire d'une licence en Sciences économiques de l'UCL et d'un graduat en comptabilité. Actuellement, Il est Administrateur de Oman Cable Industries (cotée sur le marché de Mascate), et de deux sociétés privées technologiques en Belgique.

Pierre RION (1959)

Pierre Rion est co-fondateur d'IRIS Group qu'il a co-dirigé jusque 2001. Diplômé Ingénieur Civil Electronicien-Informaticien de l'Université de Liège. Business Angel, il siège également au Conseil d'Administration de guelques autres sociétés belges dont CPH Banque, Cluepoints, Pairi Daiza, Akkanto et Belrobotics. Il est également Président du Conseil Numérique Wallon et Vice-Président de l'Agence du Commerce Extérieur. Il est Compliance Officer d'EVS.

Freddy TACHENY (1961)

Monsieur Tacheny est gérant de F.Tacheny SPRL (société centrée sur les conseils en sport et medias) et Administrateur délégué de Zelos, active dans l'aide aux acteurs sportifs (Fédérations, liques, clubs, événements) et créateurs de modèles économiques destinés à optimiser les revenus dans le sport. Entré à la régie publicitaire IP du groupe RTL Belgique en 1989, il en deviendra successivement directeur marketing puis Administrateur délégué en 1999. Il prend en 2002 la direction générale de RTL Belgique, fonction qu'il occupera jusqu'à son départ du groupe RTL Belgique en 2011. Il détient une Licence en sciences commerciales et financières (ICHEC, Bruxelles). Il est Administrateur de BMMA (l'association belge des professionnels du marketing et du management), dont il a été le Président pendant 11 années, et est aussi Président sportif du Circuit Jules Tacheny à Mettet.

Patrick TILLIEUX (1957)

Patrick Tillieux a été nommé Administrateur indépendant en novembre 2015 (procédure de cooptation - son mandat sera proposé pour confirmation à la prochain AGO de mai 2016). Il est Administrateur non-exécutif dans différentes sociétés: Euronews (France), PLAY Telecom (Pologne), Ceske Radiokomunikace (République tchèque), Towercom (Slovaquie) et Brussels Airport (Belgique). Entre 2012 et 2014, il a été Administrateur et CEO de Red Bee Media Ltd. (fournisseur de services pour l'industrie des médias et de la production télévisée, aujourd'hui filiale d'Ericsson). Il a mené le repositionnement stratégique de la société et effectué, avec succès, la restructuration financière de celle-ci. Auparavant, il fut Chief Operating Officer et membre de l'Executive Board de ProSiebenSat.1 Media AG (entre 2007 et 2009). De 2001 à 2007, Il a occupé différentes fonctions exécutives au sein du groupe SBS (CEO de SBS Belgique, CEO de SBS Nederland et enfin CEO de SBS Broadcasting Europe). Avant cela, il avait occupé des fonctions de management pour différentes chaînes de télévision, dont Eurosport, TF1, RTL Nederland, CANAL+ Holland et CANAL+ en Flandres. Il est Ingénieur Civil et détient également un Master Degree in industrial administration (Université de Leuven, Belgique).

Yves TROUVEROY (1961)

Yves Trouveroy est Partner chez E-Capital Equity Management, société de gestion des trois fonds de private equity E-Capital I (1999), E-Capital II (2007) et E-Capital III (2011), qui investissent dans des sociétés belges de petite et moyenne taille. Avant 1999, il a exercé comme avocat auprès du cabinet De Bandt, van Hecke & Lagae (actuellement Linklaters), et a ensuite servi dans des fonctions exécutives dans les départements International Trade & Project Finance et Corporate Investment Banking de la Générale de Banque (BNP Paribas Fortis). Il est Licencié en Droit et Sciences Politiques de l'Université Catholique de Louvain et détient un Masters of Laws (LLM) de la New York University.

4. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2015, le Comité Exécutif était composé de:

- MucH sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER, Administrateur déléguée et CEO (1)
- Luc DONEUX, Executive Vice President, Chief Commercial Officer
- Henry ALEXANDER, Senior Vice President, Market & Product (2)
- Benoît FEVRIER, Senior Vice President, CTO
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Ressources Humaines
- (1) Muriel De Lathouwer était Présidente du Comité Exécutif, ad interim depuis le 13 octobre 2014, et a été nommée Administrateur déléguée et CEO d'EVS le 16 février 2015.
- (2) Henry Alexander a quitté ses fonctions chez EVS le 31 décembre 2015.

Michel COUNSON est également Administrateur délégué mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité Exécutif. Magdalena BARON, Senior Vice President, CFO, a quitté EVS en juin 2015. Yvan Absil a été nommé à ce poste, et a effectivement débuté chez EVS le 4 janvier 2016.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique): livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées en 2015 chacune par un "responsable de région". Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par le Comité Exécutif et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques 5.1.

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec l'auditeur de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires et la prise de mesures correctives;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe:
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs;
- La maîtrise des systèmes d'informations;
- La surveillance des règles pour la prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et des possibles implications financières de ceux-ci;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que le celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

L'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est assuré par BDO (B-00023), représentée par Christophe COLSON (A-02033), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2013 pour trois années. Il arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016.

En 2015, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, BDO, Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B-00023), représenté par Christophe COLSON et à son réseau, s'élève à EUR 152.366 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre des mandats de Commissaire (EUR 52.400) mais aussi hors de ces mandats (EUR 99.966).

Conformément à la possibilité offerte par l'article 133§6 du Code des Sociétés, le Comité d'audit, après analyse et considérant que ces prestations ne sont pas de nature à mettre en cause l'indépendance du commissaire, a confirmé pour l'exercice 2015 l'autorisation donnée en février 2014 de dépasser la limite fixée par la règle du one-to-one (c.-à-d. que les honoraires liés aux services non-audit autorisés ne peuvent excéder les émoluments de commissaire), par la réalisation de prestations d'assistance fiscale au sein du groupe.

6. **ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2015)**

Etat de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2015:

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base (1)	% statutaire dilué ⁽²⁾ 6,3%	
Michel Counson	879.906	6,5%		
Actions propres EVS	129.917	1,0%	0,9%	
Allianz Global Investor Europe GmbH	889.755	6,5%	6,4%	
NN Group NV	470.770	3,5%	3,4%	
Non-déclarés	11.254.652	82,6%	81,0%	
Total	13.625.000	100,0%		
Total hors actions propres	13.495.083			
Warrants en circulation au 31 décembre	266.800		1,9%	
Total dilué	13.891.800		100,0%	
Total dilué hors actions propres	13.761.883			

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

Le capital d'EVS est actuellement représenté par 13.625.000 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'information sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 20 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2015, EVS détenait 129.917 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, il y avait 924.412 actions nominatives dont 855.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 15.104 par EVS, 53.654 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 7 autres actionnaires particuliers. Dans les comptes EVS auprès d'Euroclear sont comptabilisées 12.700.588 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi Belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 13.625.000 actions fin 2015).

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2015, elle s'est tenue au siège de la société le 19 mai. Dans l'ensemble, 152 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 5.064.505 actions, soit 37.2% du capital d'EVS. Les 7 résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 92.8%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Aucune Assemblée Générale Extraordinaire n'a été tenue en 2015.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer une politique de dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Dans le prospectus d'IPO, en octobre 1998, la société EVS annonçait la distribution de dividendes de l'ordre de 30% du bénéfice net courant. La situation financière très saine a permis à EVS de respecter et même souvent de dépasser cet engagement, tout en maintenant sa capacité d'autofinancement de la croissance interne. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre. Depuis 2013, le Conseil d'Administration a établi une politique de dividende qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société.

Les dividendes sont payables auprès de: BANQUE ING SA («Single ESES Paying Agent Euroclear») Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Le mandat d'administrateur n'excède pas quatre ans (point 4.6 du Code 2009): c'est le cas pour l'ensemble des administrateurs, à l'exception de l'administrateur délégué Michel Counson, dont le mandat est de 6 ans. Le Conseil d'Administration estime que cela se justifie afin de garantir la pérennité de l'entreprise, au vu de sa taille et de sa structure actionnariale. Le mandat de Michel Counson arrivera à son terme à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016. Il sera proposé de le renouveler pour une période de 6 ans.
- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009): la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.

RAPPORT DE REMUNERATION

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les administrateurs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Les administrateurs non exécutifs reçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé. Le montant fixe par séance est majoré pour le Président (s'il est non exécutif).

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si les administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent recevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour les deux prochaines années, la politique de rémunération sera appliquée de façon cohérente par rapport à celle suivie jusqu'à présent, et tiendra éventuellement compte de la professionnalisation de la gouvernance de la société.

1.2. Rémunérations perçues en 2015

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2010, la rémunération est fixée comme suit:

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 4.000.
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur nonexécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2015, les administrateurs ont reçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe	Rémunération liée aux présences aux réunions		TOTAL 2015
		Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non-exécutifs					
ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION	Président	4.000	7.000	3.500	14.500
Françoise CHOMBAR (1)	Administrateur indépendante	1.667	2.250	1.500	5.417
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	4.000	5.250	5.250	14.500
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	4.000	5.250	2.000	11.250
Patrick TILLIEUX (2)	Administrateur indépendant	333	750	-	1.083
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	4.000	5.250	4.000	13.250
Exécutifs					
Michel COUNSON	Administrateur délégué	4.000	-	-	4.000
Muriel DE LATHOUWER (3)	Administrateur déléguée	-	-	-	-
MucH sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER (3)	Administrateur déléguée	4.000	-	-	4.000

⁽¹⁾ Jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de mai 2015.

(2) Patrick Tillieux a été nommé Administrateur d'EVS le 10 novembre 2015 (selon la procédure de la cooptation).

En outre, InnoConsult bvba (représenté par Martin De Prycker), nommé Observateur du Conseil le 15 novembre 2015, a reçu EUR 1.083 pour sa participation aux différentes réunions en 2015.

Au 31 décembre 2015, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 879.906 actions sur un total de 13.625.000, soit 6,5% du capital souscrit. Les administrateurs exécutifs ne détiennent aucun warrant.

Le Conseil d'Administration, de même que ses comités et ses administrateurs individuels, est évalué de manière régulière. Les principales caractéristiques de ce processus d'évaluation sont décrites dans la charte de gouvernance d'entreprise d'EVS.

⁽³⁾ En février 2015, MucH sprl a été nommé comme Administrateur délégué et CEO, représenté par Muriel De Lathouwer. Le montant mentionné ici est également repris dans la note 2.2.1.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunération évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'harmoniser les intérêts des membres du management exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur les ventes et le résultat opérationnel de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés tous les ans par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales qui sont essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie du groupe, aux valeurs fondamentales et aux directives. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Il n'est pas prévu de droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées, au bénéfice de la société. La période d'évaluation concerne l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable ont lieu au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services:

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable ou un bonus en fonction des critères mentionnés plus haut, et
- un forfait pour les frais récurrents (voiture de société, assurance).

Pour le CEO, l'Assemblée Générale du 19 août 2015 a accepté de déroger à la disposition de l'article 520ter alinéa 2 du Code des sociétés de ne pas échelonner dans le temps le paiement de la rémunération variable mais de fixer cette dernière sur la base du développement du résultat opérationnel de l'année. La rémunération variable du CEO a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2015 et est exclusivement basée sur la réalisation de l'EBIT (« résultat opérationnel ») par rapport à un objectif annuel fixé par le Conseil d'Administration. La rémunération variable du CEO est plafonnée.

Pour les autres membres du management exécutif, les critères de mesure utilisés pour la rémunération variable incluent les ventes, le résultat d'exploitation, le contrôle des charges d'exploitation et des objectifs personnels. Ces rémunérations variables sont plafonnées. La plupart d'entre eux disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1).

Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera consistante avec celle suivie jusqu'à présent. Elle tend vers une harmonisation des formules variables en mettant l'accent sur les objectifs d'EBIT, le contrôle des charges d'exploitation et des objectifs personnels. Ces rémunérations variables sont plafonnées. Elle tient compte de la professionnalisation de la gouvernance de la société.

2.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, tous les deux ans lors des grands évènements sportifs estivaux a lieu un octroi de warrants pour une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations gère l'octroi, favorise la fidélisation, veille à l'équilibre et à la répartition équitable des octrois.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes. Ils peuvent être exercés pour la première fois à partir de la troisième année calendaire qui suit celle de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'une augmentation de capital sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été achetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

Indemnités de départ

Si l'indemnité est plus élevée que la rémunération de base et variable sur 12 mois, ou 18 mois sur l'avis motivé du Comité des Rémunérations, son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. En 2015, EUR 331.804 ont été payés à titre d'indemnités de départ à certains membres du Comité exécutif. Pour les autres membres de l'équipe exécutive, aucune indemnité de départ particulière n'a été convenue de sorte qu'en cas de départ éventuel, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

2.2. Rémunérations perçues en 2015

2.2.1. CEO

MucH sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été nommée Administrateur délégué & CEO le 16 février 2015. Entre le 1er janvier et le 15 février, MucH sprl a facturé des prestations de EUR 45.000 pour le rôle de CEO adinterim. A partir du 16 février, MucH sprl et son représentant permanent Muriel De Lathouwer ont recu EUR 269.125 pour leurs fonctions exécutives et mandats d'administrateurs. La société Much sprl a également reçu un montant de EUR 23.625 pour couvrir des frais récurrents (voiture de société et assurances). En 2015, un variable de EUR 130.000 a été attribué à MucH sprl. MucH sprl a également perçu une rémunération en tant qu'Administrateur (voir section 1.2).

2.2.2. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2015, les autres membres du management exécutif ont été :

- Magdalena BARON, Senior Vice President, CFO, Corporate Services (jusqu'au 8 juin 2015)
- Luc DONEUX, Chief Commercial Officer
- Henry ALEXANDER, Senior Vice President Market and Product (jusqu'au 31 décembre 2015) •
- Benoît FEVRIER, Chief Technology Officer
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Human Resources

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2015, au prorata de leur présence dans le management exécutif: une rémunération fixe globale de EUR 840.295, une rémunération variable globale de EUR 537.334 (y compris les commissions commerciales), une contribution pour pension de EUR 60.718 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et des autres avantages pour EUR 430.009 (dont EUR 331.804 d'indemnités de rupture, des assurance médicales et des voitures de société).

Les options sur actions accordées aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Le nombre total de warrants détenus par les autres membres du management exécutif, à fin décembre, s'élève à 33.250, octroyés entre 2008 et 2014 pour un prix d'exercice moyen de EUR 38.65.

PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS 3.

Le 9 février 2015, lors de la réunion du Conseil d'Administration, la procédure spécifique prévue à l'article 523 a été appliquée et Muriel De Lathouwer n'a pas participé à la discussion relative au contrat du nouveau CEO (MucH sprl, représentée par Muriel De Lathouwer).

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'autre conflit d'intérêt selon la procédure spécifique prévue par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourrait être gravement affecté. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques sans cassette. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 11 avril 2016

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Muriel De Lathouwer, Administrateur déléguée et CEO Michel Counson, Administrateur délégué Yvan Absil, Senior Vice President, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

(EUR milliers))	Annexe	2015 Audité	2014 Audité
Chiffre d'affaires	3	118.511	131.403
Coût des ventes		-34.261	-33.557
Bénéfice brut		84.250	97.846
Marge brute %		71,1%	74,5%
Frais de ventes et administratifs		-26.607	-25.126
Frais de recherche et de développement	13	-24.525	-25.214
Autres produits opérationnels		285	138
Autres charges opérationnelles		-222	-193
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.3	-527	-1.000
Amortissement et réduction de valeur sur technologies et propriété intellectuelle acquises	11	-	-364
Résultat d'exploitation (EBIT)		32.653	46.087
Marge d'exploitation (EBIT) %		27,6%	35,1%
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	6.1	68	196
Charges d'intérêts	6.1	-491	-331
Autres produits et (charges) financiers nets	6.1	1.132	1.128
Cession de dcinex	5	-	1.977
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	-107	-122
Résultat avant impôts (PBT)		33.468	48.933
Impôts sur le résultat	7	-9.754	-14.675
Résultat net des opérations en continuité		23.714	34.259
Résultat net		23.714	34.259
Attribuable à :			
Intérêts de tiers	10.2	-	-1.279
Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère		23.714	35.537
Résultat net courant hors dcinex, part du groupe (1)	6.2	24.241	35.173
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2015 Audité	2014 Audité
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période hormis les actions propres	-	13.490.812	13.513.053
Nombre moyen d'actions dilué		13.850.459	13.894.568
Résultat net, part du groupe, de base		1,76	2,63
Résultat net, part du groupe, dilué (2)		1,71	2,56
Résultat net courant, hors dcinex, part du groupe		1,80	2,60

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(EUR milliers)	2015 Audité	2014 Audité
Résultat net	23.714	34.259
Autres éléments du résultat global de la période		
Effet de la conversion de devises étrangères	446	431
Autres augmentations/(diminutions)	-221	-36
Résultat global de la période	23.939	34.654
Attribuable à:		
Intérêts de tiers 10	.2 -	-1.279
Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère	23.939	35.932

Le résultat net courant, hors dcinex, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de dcinex. Voir annexe 6.2 sur les mesures (1)

Can be sold the contain, this define, each to group the sold group the sold the contain the part of group the sold the part of group the sold the contain the part of group the sold the part of group the group th

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIFS	Annexe	31 déc. 2015	31 déc. 2014
(EUR milliers)		Audité	Audité
Actifs non-courants:			
Goodwill	10	1.125	1.125
Autres immobilisations incorporelles	11	404	415
Terrains et constructions	12	48.054	46.088
Autres immobilisations corporelles	12	3.586	1.835
Participations mises en équivalence	5	920	836
Obligations (Ymagis)	5	-	6.361
Prêts subordonnés	14	-	151
Autres immobilisations financières	14	273	260
Total actifs non-courants		54.362	57.071
Actifs courants:			
Stocks	15	15.568	15.365
Créances commerciales	16	36.254	28.210
Autres créances et comptes de régularisation		3.620	5.486
Autres actifs financiers		1.118	1.575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	22.572	25.556
Total actifs courants		79.131	76.191
Actifs classés comme destinés à la vente	19	5.051	6.445
Total des actifs		138.544	139.707

PASSIFS	Annexe	31 déc. 2015	31 déc. 2014
(EUR milliers)		Audité	Audité
Capitaux propres :			
Capital	20	8.342	8.342
Réserves	20.6	80.699	83.650
Dividende intérimaire	9, 20.6	-6.747	-13.485
Actions propres	20.6	-4.960	-5.364
Total réserves consolidées		68.993	64.801
Ecarts de conversion	20.7	816	371
Fonds propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère		78.152	73.514
Intérêts de tiers		6	6
Fonds propres		78.157	73.520
Provisions long terme	22	1.132	1.077
Impôts différés et latences fiscales	7.3	1.678	1.627
Dettes financières long terme	21	19.600	24.800
Autres dettes à long terme		1.160	2.151
Dettes non courantes		23.570	29.655
Dettes financières long terme, partie échant dans l'année	21	5.200	7.107
Dettes commerciales	23	4.987	5.225
Dettes commerciales Dettes salariales et sociales	23	4.967 9.879	9.932
Impôts à payer		7.658	9.932 8.195
Autres dettes. acomptes reçus, comptes de régularisation	23	9.094	6.075
Dettes courantes	23	36.817	36.533
Total des passifs		138.544	139.707

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(EUR milliers)	Annexe	2015 Audité	2014 Audité
Elux do trágororio liáo quy potivitáo enárotionnellos			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		32.653	46.087
Résultat d'exploitation (EBIT)		32.003	46.067
Ajustements sur les éléments sans effet de trésorerie :			
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		2.902	2.599
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP		527	1.000
- Augmentation (+)/diminution (-) des provisions et impôts différés		106	406
		36.188	50.092
Augmentation (+)/diminution (-) du flux de trésorerie			
- Créances commerciales	16	-8.044	1.325
- Stocks	15.1	-203	828
- Dettes commerciales	23	-238	-221
- Dettes sociales, salariales et impôts à payer		-590	4.240
- Autres éléments du besoin en fonds de roulement		5.497	-1.472
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		32.610	54.79
Intérêts reçus	6.1	68	196
Impôts sur le résultat	7	-9.754	-14.675
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		22.923	40.313
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations incorporelles		-184	-245
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations corporelles		-5.030	-22.445
Acquisitions (-)/ventes (+) autres immobilisations financières	14	6.499	4.797
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		1.285	-17.893
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Opérations avec actions propres	20	404	-335
Autres variations des fonds propres		225	-61
Intérêts payés		-491	-331
Flux de trésorerie des dettes financières long terme	21	-7.098	21.834
Dividende intérimaire payé	9	-6.747	-13.485
Dividende final payé	9	-13.485	-13.625
Impact cash du rachat de SVS	10.2	-	-1.000
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-27.192	-7.003
Augmentation (+)/diminution (-) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		-2.984	15.417
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		25.556	10.139
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		22.572	25.556

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	8.342	64.745	-5.029	-60	67.998	469	68.466
Résultat global pour la période		35.501		431	35.932	-1.279	34.653
Combinaison d'entreprises		-3.971			-3.971	816	-3.155
Paiements basés sur des actions		1.000			1.000		1.000
Opérations concernant les actions propres			-335		-335		-335
Dividende final		-13.625			-13.625		-13.625
Dividende intérimaire		-13.485			-13.485		-13.485
Solde au 31 décembre 2014	8.342	70.165	-5.364	371	73.514	6	73.520

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014	8.342	70.165	-5.364	371	73.514	6	73.520
Résultat global pour la période		23.493		446	23.939		23.939
Combinaison d'entreprises							-
Paiements basés sur des actions		527			527		527
Opérations concernant les actions propres			-404		404		404
Dividende final		-13.485			-13.485		-13.485
Dividende intérimaire		-6.747			-6.747		-6.747
Solde au 31 décembre 2015	8.342	73.953	-4.960	817	78.151	6	78.157

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA Liege Science Park Rue Bois Saint-Jean, 13 B-4102 Seraing TVA: BE 0452.080.178

N° d'entreprise: BE0452.080.178

www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 avril 2016. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 17 mai 2016.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel, des bâtiments et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS en 2005

La société a utilisé la possibilité offerte par l'IFRS 1 qui consiste à :

- ne pas appliquer l'IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002 et non testés avant cette date de transition;
- ne pas appliquer l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises opérés avant la date de transition.

2.4. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2015. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2015. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice: améliorations annuelles – cycle 2011-2013 (émises par l'IASB en décembre 2013) et IFRIC 21. L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entrainé aucun changement majeur des principes comptables appliqués au sein du groupe.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2015: améliorations annuelles – cycle 2010-2012 (émises par l'IASB en décembre 2013), améliorations annuelles –cycle 2012-2014 (émises par l'IASB en septembre 2014), amendements (IFRS 11, IAS 1, IAS 16, IAS 19, IAS 27, IAS 38,). Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2016, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipée au 31 décembre 2015.

2.5. Résumé des changements dans les principes comptables

Les principes comptables appliqués sont consistants avec ceux utilisés lors de l'exercice financier précédent.

2.6. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.7. Filiales

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice; (b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.8. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

2.9. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.9.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers:

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. Le groupe a également considéré que les coûts encourus consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.9.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2.10. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.10.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.10.2. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.10.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne 2015	Au 31 décembre
2015	1,1095	1,0887
2014	1,3280	1,2141
Variation	+19,7%	+11,5%

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la "période d'évaluation" (maximum de un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

2.13. Goodwill

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.14. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur sera diminuée des amortissements et ne fera pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés.

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amortie sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Toute augmentation de la réévaluation qui viendrait s'ajouter à la réévaluation de ces terrains et bâtiments est créditée dans la réserve de réévaluation des bâtiments, excepté si cela extourne une diminution de réévaluation sur le même actif reconnue précédemment comme charge, auquel cas l'augmentation est portée au crédit du compte de résultats pour le montant équivalent à la diminution précédemment reconnue. Une diminution du montant à reporter identifiée lors de la réévaluation des terrains et bâtiments est prise en charge pour autant qu'elle n'excède pas le montant net, s'il y en a, détenu dans la réserve de réévaluation des bâtiments relative à une précédente réévaluation de cet actif.

Lors de la vente d'un actif réévalué, le surplus de réévaluation lié qui reste dans la réserve de réévaluation des bâtiments est transféré vers les profits cumulés.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

Constructions: entre 10 et 30 ans Matériel roulant : entre 3 et 5 ans Matériel informatique : entre 3 et 4 ans Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans Installations, machines et outillage: entre 3 et 10 ans Autres immobilisations corporelles: entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

2.16. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.17. Commandes en cours

Dès que le résultat de contrats à prix fixe peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et charges contractuels sont portés au compte de résultats au prorata du degré de finition des travaux. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client. Si tout porte à croire qu'un projet sera déficitaire, la perte sera immédiatement comptabilisée en tant que charge.

2.18. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.19. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.21. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.22. Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants (intérêts de tiers) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.23. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.24. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.25. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont reconnues comme une dépense dans le compte de résultats au moment où elles sont effectuées.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

2.26. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.26.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse.

Le groupe a utilisé les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions, en limitant son application aux seules transactions réglées en instruments de capitaux propres accordées après le 7 novembre 2002.

2.26.2. Transactions réglées en argent

Le coût des transactions réglées en argent avec les salariés est initialement évalué à la juste valeur à la date de leur attribution, et ensuite réévalué à la juste valeur à chaque clôture.

Le coût des transactions réglées en argent est comptabilisé, par une augmentation correspondante des dettes, à partir de l'année où les conditions sont remplies et se terminant à la date moyenne où les salariés auront acquis entièrement les droits ("Vesting date").

2.27. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Les ventes sont reconnues lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en déduction de la charge d'amortissement au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.28. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.28.1. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.28.2. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.29. Subventions publiques

2.29.1. Subventions publiques de l'Union Européenne

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.29.2. Subsides en capital

Les subsides en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsides en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.30. Contrats de location (EVS comme locataire)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.30.1. Locations financières

Les locations financières qui transfèrent au groupe la guasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

2.30.2. Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.31. Frais de recherche et de développement

Le groupe ne pouvant pas distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet interne, tous les coûts sont, par conséquent, considérés comme étant encourus dans la phase de recherche uniquement. Le groupe considère également que les coûts encourus après le lancement commercial consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive.

De manière générale, notons que la durée écoulée entre la fin de la phase de recherche d'un projet et son lancement commercial, est inférieure à un an.

Par conséquent, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.32. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.33. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.33.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.33.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.34. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires.

2.35. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves.

2.36. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur 2 ans liés à ces garanties techniques.

2.37. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature, les équipements numériques de production télévisuelle. Elles sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seules les ventes y sont identifiées selon trois dimensions: par zone géographique, par marché et par nature. EVS fonctionne donc en tant que segment unique.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS 8 et le compte de résultats consolidés du groupe reflète ce segment unique. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions: des processus intégrés de production basés sur des solutions sans cassettes, avec une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Donner de l'information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont divisées entre les régions suivantes: l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA" ou "Amérique"). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands évènements de nature mondiale ("Grands événements sportifs").

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation des ventes par destination: les «Cars de régie TV», les «Studios et autres» et les « Locations liées aux grands événements sportifs» pour les contrats liés aux grands événements sportifs les années paires.

Enfin, les ventes sont présentées par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur les ventes par destination

Les ventes peuvent être présentées par destination: « Cars de régie TV », « Studios et autres » et « Locations liées aux grands événements sportifs ». On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2015	2014	% 2015/2014
Cars de régie TV	63.717	68.651	-7,2%
Studios et autres	52.853	48.406	+9,2%
Locations liées aux grands événements sportifs	1.941	14.345	-86,5%
Total	118.511	131.403	-9,8%

3.2.2. Informations sur les ventes par zone géographique

Les activités sont divisées entre 3 régions : Asie-Pacifique ("APAC"), Europe, Moyen-Orient, Afrique ("EMEA") et Amérique ("NALA").

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Ventes 2015	25.583	49.812	41.174	1.941	118.511
Evolution par rapport à 2014 (%) Variation par rapport à 2014 (%) à taux de change	+19,9%	-20,7%	+25,1%	-86,5%	-9,8%
constant	+19,9%	-20,7%	+4,5%	-87,3%	-15,1%
Ventes 2014	21.338	62.803	32.917	14.345	131.403

Les ventes réalisées avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) sont inférieures à 5% des ventes totales de la période. Sur les 12 derniers mois, le groupe a réalisé des ventes significatives à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans un pays: les États-Unis (Amérique, EUR 35,9 millions sur les 12 derniers mois).

3.2.2.2 Actifs long terme

Compte tenu des explications données au point 3.1, tous les actifs long-terme sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

3.2.3. Informations sur les ventes par nature

Les ventes peuvent être présentées par nature: systèmes et services.

Ventes (EUR milliers)	2015	2014	% 2015/2014
Systèmes	109.674	122.428	-10,4%
Services	8.837	8.975	-1,5%
Ventes totales	118.511	131.403	-9,8%

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont littéralement repris sur les factures émises.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Aucun client externe de la société n'a représenté plus de 10% des ventes sur les 12 derniers mois.

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

4.1. Liste des entreprises

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.15	Méthode d'incorporation dans les comptes (1)	Fraction du capital détenue au 31.12.14 (en %) (2)	Fraction du capital détenue au 31.12.15 (en %) (2)	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 9 Law Drive, suite 200, NJ 070046 Fairfield, USA	1997	23	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SA Avenue André Morizet, 6bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	7	G	100.00	100.00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 6bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	26	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1999	3	G	95,00	95,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	12	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: 885200236	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Solebaystraat 97 HS 1055 ZP Amsterdam PAYS-BAS	2008	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Feringastrasse 10/12 85774 Unterföhring (Munich), ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	16	G	100,00	100,00	0,00

EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd.	2015	0	G	0.00	100.00	100.00
Level 8-9, The Metropolis Tower 2						
11 North Buona Vista Drive						
138589 SINGAPORE						
EVS Australia Pty Ltd.	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
Level 8,						
261 George Street						
Sydney NSW 2000, AUSTRALIE						
DYVI Live SA	2013	2	G	100,00	100,00	0,00
Avenue Charles Quint/Keizer Karellaan, 576						
1082 Brussels, BELGIQUE						
National registered number: BE0573 225 986						
Scalable Video Systems GmbH	2013	15	G	100,00	100,00	0,00
Mina-Rees Stra. 8,						
64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223						
	2005			N1/A	N1/A	N1/A
EVS Pékin - Bureau de Représentation	2005	6	G	N/A	N/A	N/A
2805 Building One, Wanda Plaza, N°93						
Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE						
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd -	2006	4	G	N/A	N/A	N/A
Bureau de Représentation	2006	4	G	IN/A	IN/A	IN/A
Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor,						
Dubai Media City,						
Dubaï. EMIRATS ARABES UNIS						
EVS Americas Los Angeles – Bureau de	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
représentation	2000	Ü	Ü	14//	14/1	14//
101 South First Street, Suite #404						
Burbank, CA 91504, USA						
MECALEC SMD SA	1999	26	E	49,50	49,50	0,00
Rue Nicolas Fossoul 54,				-,	-,	-,
B-4100 Seraing, BELGIQUE						
N° d'entreprise: BE0467 121 712						
EVS Canada	2008	0	G	100,00	100,00	0,00
Filiale en cours de liquidation						
Network and Broadcast Systems Limited (NBS)	2010	0	G	100,00	100,00	0,00
Filiale en cours de liquidation						

⁽¹⁾ G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

4.2. Regroupement d'entreprises

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux. Malgré le fait que EVS ne détenait que 25,1% des actions existantes, le groupe considérait avoir le contrôle de fait de SVS car il avait le pouvoir sur les décisions d'affaires et il contrôlait totalement les activités et revenus de l'entreprise.

En décembre 2014, EVS a acquis:

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un "earnout" possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020;
- Les 5% qu'il ne détenait pas encore dans DYVI Live SA pour un montant global de EUR 0,1 million.

Au 31 décembre 2015, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes en décembre 2014, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013. Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2015. Le résultat est qu'aucune réduction de valeur n'est nécessaire à cette date.

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,2 millions a été enregistré en "autres dettes à long terme" reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur "earnout" à la date d'acquisition. Ce passif sera recalculé par rapport à la juste valeur basée sur l'évolution du business plan à chaque date de publication, jusqu'à la fin de la période. Les changements futurs de la juste valeur seront enregistrés en résultats. Au 31 décembre 2015, un montant de EUR 1,0 million a été transféré vers le compte « Autres dettes », afin de tenir compte de la portion à court terme du futur « earnout », mais il n'y a pas de changement de la valeur totale estimée.

Cette meilleure estimation possible du futur "earnout" a été calculée en tenant compte des probabilités de réalisation de 3 scénarios possibles sur l'évolution future du business plan lié à la vente des produits développés par SVS. La dette de EUR 2,2 millions correspond à l'actualisation des différents paiements futurs estimés sur base du bénéfice d'exploitation lié à cette activité, selon les probabilités de réalisation des scénarios. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,93% (taux du coût moyen pondéré du capital - WACC). Les sommes éventuelles à payer seront réparties entre 2016 et 2021 avec un montant maximum conventionnel de EUR 7 millions.

⁽²⁾ Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(EUR milliers)	2015	2014
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1 ^{er} janvier	836	8.480
- Vendues en cours d'année	-	-7.745
- Acquises en cours d'année	-	-
- Résultat	107	-122
- Autres	-23	223
Valeur au 31 décembre	920	836

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Boncelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. MECALEC SMD clôture en 2015 avec un bénéfice net de EUR 216,5 milliers, par rapport à 2014 qui s'était clôturé par un bénéfice net de EUR 255 milliers. EVS a représenté 14 % des ventes de MECALEC en 2015.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2015 s'élève donc à EUR 107 milliers et la quote-part d'EVS dans les fonds propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 920 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)		
Actifs courants	1.091	980
Actifs non-courants	43	64
Passifs courants	-214	-208
Passifs non-courants	-	-
Actifs nets	920	836
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)		
Ventes	1.217	1.331
Résultat net	107	126
Valeur nette comptable de la participation	920	836

5.1.2. dcinex SA

Créée en 2004 notamment au travers d'un apport de branche d'activités d'EVS, la société dcinex SA (anciennement XDC SA) est pionnière dans le développement de solutions numériques pour le cinéma. La société fournit des services à haute valeur ajoutée à l'industrie du cinéma, d'une part aux exploitants de salles et d'autre part, aux distributeurs de films.

En 2014, EVS a cédé sa participation de 41,3% dans dcinex à Ymagis SA. Jusqu'à la clôture de la transaction le 20 octobre 2014, dcinex était comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence, avec une contribution négative de EUR -0,2 million.

Les comptes de dcinex et leur contribution dans les comptes consolidés d'EVS se présentent comme suit:

(EUR milliers)	2015	2014
		(jusqu'au 20 octobre 2014)
Chiffre d'affaires		65.856
EBITDA	-	25.599
Résultat net de la période	-	-601
Fraction du capital détenu dans dcinex	-	41,3%
Résultat net – part d'EVS	-	-248

Le 20 octobre 2014, la valeur de dcinex dans les comptes consolidés d'EVS était de EUR 7,3 millions. En outre, il y avait également EUR 1,3 million de prêts subordonnés au bilan d'EVS.

Selon l'accord de cession, la transaction a été valorisée dans les comptes d'EVS à EUR 9,9 millions, incluant :

- EUR 1,6 million en cash (EUR 2,1 millions moins EUR 0,5 million de frais et commissions associés à la transaction)
- EUR 2,0 millions en actions Ymagis (288.851 actions, vendues le 28 novembre 2014 à EUR 6,89 par action)
- EUR 6,4 millions en obligations Ymagis (OBSA), avec une maturité maximale de 5 ans. Ces obligations sont associées à des warrants.

A la clôture de la transaction, EVS a annulé des ajustements relatifs à dcinex qui avaient été enregistrés directement dans les fonds propres d'EVS (comme demandé en IFRS) sur les dernières années, et jusqu'à la date de cession, pour un montant de EUR 0,6 million. Ceci a résulté dans une plus-value de EUR 2,0 millions dans le compte de résultat d'EVS.

Fin mars 2015, Ymagis a remboursé anticipativement à EVS (sans impact sur le compte de résultats en 2015):

- les EUR 6,4 millions d'obligations associées à des warrants.
- les EUR 151.000 restants de l'emprunt subordonné accordé à dcinex.

Ces deux remboursements finalisent la transaction de cession de dcinex dans les comptes d'EVS.

Par conséquent, depuis avril 2015, les entreprises mises en équivalence n'incluent donc plus que la SA Mecalec SMD.

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Produits/(charges) financiers

(EUR milliers)	2015	2014
Charges d'intérêts	-491	-331
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	68	196
Résultats de change	1.032	1.019
Autres résultats financiers	99	2.085
Produits/(charges) financiers	708	2.969

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 27 et 28.

6.2. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS utilise certaines mesures non définies par les normes comptables dans sa communication financière. EVS ne présente pas ces mesures comme des mesures alternatives du bénéfice net ou d'autres mesures financières déterminées en application des normes IFRS. Ces mesures telles que rapportées par EVS peuvent différer de mesures nommées de manière similaire par d'autres sociétés. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et elles sont utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics. Dans le rapport annuel, les mesures non définies par les normes comptables sont réconciliées vers des mesures financières déterminées conformément aux normes IFRS.

La réconciliation entre le résultat net de la période et le résultat net courant, hors dcinex, se présente comme suit :

(EUR milliers)	2015	2014
Résultat net de la période (attribuable au groupe) - IFRS	23.714	35.537
Allocation au plan de participation bénéficiaire des membres du personnel	378	466
Plan de warrants	150	534
Amortissement des technologies et propriété intellectuelle acquis	-	364
Amortissement/dépréciation de droits détenus (Tax Shelter)	-	-
Contribution de dcinex	-	248
Cession de dcinex	-	-1.977
Résultat net courant, hors dcinex	24.241	35.173

6.3. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2015	2014
Matières premières et consommables utilisés	-16.963	-17.912
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	-830	814
Frais de personnel	-38.915	-36.973
- Rémunérations et salaires	-28.707	-26.305
- Charges de sécurité sociale	-7.241	-6.733
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-527	-1.000
- Plan de retraite à cotisations définies	-1.004	-1.021
- Autres frais de personnel	-1.436	-1.914
Effectif salarié moyen en ETP	489	503
Dotations aux amortissements	-2.902	-2.599
- dont ceux inclus dans les coûts des ventes	-789	-515
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-927	-3.163
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-1.644	-2.604
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	717	-559
Paiements de location et de sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-2.291	-2.088

6.3.1. Complément d'information sur les plans de retraite à cotisation définie

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité séparée, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de primes
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2015	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3,5% du salaire annuel brut.

Les cotisations liées à ces plans de retraite à cotisations définies reprises au sein des frais de personnel se sont élevées à EUR 1,0 million en 2015 et EUR 1.0 million également en 2014. A ce jour, aucun paiement de prestations n'a eu lieu, puisqu'aucun employé d'EVS n'est pensionné.

Il convient de noter que jusqu'au 31 décembre 2015, la législation en vigueur imposait un rendement sur les versements réalisés par l'employeur de 3,25%. Ainsi, si le rendement engrangé par les sociétés d'assurances était en deçà du rendement minimum imposé par la loi, ce serait à EVS de prendre en charge le sous-financement. Au 31 décembre 2015, ce risque a été évalué comme non significatif pour EVS car AG Insurance garanti un taux de 3,25% minimum jusqu'en 2016 et l'assurance groupe obligatoire gérée par la commission paritaire et confié à la caisse commune d'assurance « Integrale » garantit un rendement de 3,75% à ses bénéficiaires. Un fond de nivellement a d'ailleurs été institué par la commission paritaire afin de devoir éventuellement pallier au risque de sous-financement.

Il y a également lieu de noter que le rendement minimum imposé par la loi a fait l'objet d'une modification récente, au travers la loi du 18 décembre 2015 « visant à garantir la pérennité et le caractère social des pensions complémentaires et visant à renforcer le caractère complémentaire par rapport aux pensions de retraite ». Le taux de la garantie de rendement sera à présent fonction du rendement réel des obligations d'Etat. Les primes versées à partir du 1er janvier 2016 sont soumises à un nouveau taux établis à 1,75%. Cette modification législative diminue encore le risque de sous-financement éventuel à couvrir par EVS.

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 est principalement composée de:

(EUR milliers)	2015	2014
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-9.713	-14.635
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
Impôt différé		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles - Ajustement de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles y compris les	-41	-40
immeubles réévalués	-23	-56
- Ajustement dû à l'activation des frais d'emprunts pour le nouveau bâtiment	-29	-99
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	93	115
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	-9.754	-14.675

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2014 et 2015 est le suivant:

(EUR milliers)	2015	2014
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	33.361	49.055
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-9.754	-14.675
Taux d'impôt effectif	29,2%	29,9%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la plus-value non-taxable provenant de la cession de dcinex Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes	-	-672
statutaires	-215	-
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-229	-170
Impact fiscal des frais non déductibles	306	343
Autre augmentation/(diminution)	-316	163
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-10.208	-15.011
Taux d'impôt théorique applicable (relatif aux activités d'EVS, hors dcinex)	30,6%	30,6%

Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décemb	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Incorporation des frais indirects dans la valorisation des produits finis	-	244	-	195	
Réévaluation des bâtiments	-	1.184	-	1.162	
Activation des frais liés à la construction du nouveau siège	-	131	-	101	
Provisions pour risques et charges	-	119	-	169	
Total	-	1.678	-	1.627	
Net comptabilisé	-	1.678	-	1.627	

Les impôts différés sont comptabilisés "nets" conformément aux règles d'évaluations du groupe.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2015	2014
Résultat net :	23.714	34.259
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-1.279
- attribuable aux actionnaires ordinaires	23.714	35.537
	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.490.812	13.513.053
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	359.647	381.515
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13.850.459	13.894.568
Résultat net de base par action (EUR)	1,76	2,63
Résultat net dilué par action (EUR)	1,71	2,56

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2015 était de 129.917 contre 140.498 au 31 décembre 2014. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2015 était de 134.188 contre 111.947 en 2014.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont payés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2015	2014
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2013 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	18	Mai 2014	-	13.547
- Dividende intérimaire pour 2014 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	19	Nov. 2014	-	13.485
- Dividende final pour 2014 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	20	Mai 2015	13.495	-
- Dividende intérimaire pour 2015 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	21	Nov. 2015	6.747	-
Total des dividendes payés			20.242	27.032
(EUR milliers)		2015		2014
Proposés à l'AGO pour approbation:				
- Dividende total pour 2014 (EUR 2,00 par action, y compris dividende intérimaire)		-		26.980
- Dividende proposé pour 2015 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérim	aire)	13.500		-
Total	•	13.500		26.980

10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2014	1.945
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2015	1.945
Réductions de valeur cumulées	
Au 31 décembre 2014	820
- Réductions de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2015	820
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2014	1.125
Au 31 décembre 2015	1.125

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS conformément de l'IAS 36.

10.1. DYVI Live / SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux. La raison principale de cet investissement est de donner à EVS un accès à cette technologie prometteuse. Plus tard, en 2013, EVS a créé DYVI Live SA (détenue à la constitution à 95% par EVS), qui agit en tant que distributeur exclusif des produits de SVS.

Intégration globale de SVS: malgré le fait qu'EVS ne détenait que 25,1% des actions existantes au 31 décembre 2013, le groupe considérait déjà avoir le contrôle de fait de SVS, car il détenait le pouvoir sur les décisions d'affaires et il contrôlait totalement les activités et revenus de l'entreprise à travers l'accord de distribution exclusif entre une nouvelle filiale à part entière (DYVI LIVE) et SVS. En outre, EVS finançait les dépenses futures nécessaires au développement de SVS. Par conséquent, SVS était déjà consolidée par intégration globale au 31 décembre 2013 et des intérêts de tiers étaient comptabilisés (74,9%).

Le détail de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis, les détails de l'acquisition et le goodwill se présentait comme suit (à la date de l'acquisition des 25,1%):

(EUR milliers)	Juste valeur
Actifs incorporels	185
Liquidités	800
Créances	700
Dettes	-185
Actifs nets totaux	* 1.500
Part d'EVS	25,1%
Actifs nets totaux, part d'EVS	375
Juste valeur des montants payés	
Liquidités	-1.500
Total des montants payés	-1.500
Goodwill	1.125

^{*} y compris le montant qu'EVS s'était engagé à convertir en capital dans les prochaines années.

En décembre 2014, EVS a acquis :

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un "earnout" possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020
- Les 5% qu'il ne détenait pas encore dans DYVI Live SA pour un montant global de EUR 0,1 million.

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient:

- La présence de certains actifs intangibles, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément);
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2015. Le goodwill est évalué sur base de l'évolution du business plan lié aux ventes de produits développés par SVS et est dès lors lié à l'évolution annuelle de la dette d'earnout (les détails du modèle d'évaluation sont présentés en annexe 4.2 relative au regroupement d'entreprise). Une modification raisonnable du taux d'actualisation utilisé ne générerait pas de réduction de valeur à comptabiliser.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute	,		
Au 31 décembre 2013	2.581	2.087	4.668
- Acquisitions	-	206	206
- Cessions et désaffectations	-	-34	-34
- Transferts	<u>-</u>	-	-
- Variation de périmètre	<u>-</u>	82	82
Au 31 décembre 2014	2.581	2.341	4.922
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2013	-2.486	-1.457	-3.943
- Amortissements	-95	-421	-516
- Cessions et désaffectations	<u>-</u>	34	34
- Transferts	<u>-</u>	-	-
- Variation de périmètre	<u>-</u>	-82	-82
Au 31 décembre 2014	-2.581	-1.926	-4.507
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2013	96	630	726
Au 31 décembre 2014	-	415	415

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute	(English of Spenicuse)		
Au 31 décembre 2014	2.581	2.341	4.922
- Acquisitions	-	118	118
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2015	2.581	2.459	5.040
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2014	-2.581	-1.926	-4.507
- Amortissements	-	-128	-128
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-2.581	-2.054	-4.635
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2014	-	415	415
Au 31 décembre 2015		404	404

11.1. Propriété intellectuelle

Certains produits développés et commercialisés par le Groupe EVS, de même que la technologie utilisée, font l'objet de brevets ou de licences. Dans le futur, la société n'hésitera pas à intensifier sa politique de dépôt de brevets. Toutefois la société est convaincue que la meilleure protection réside dans son avance technologique constante due aux importants efforts d'innovation consentis. La rapidité d'évolution des technologies et des gammes de produits dans les métiers où EVS est active rendent peu opérantes les tentatives d'imitation ou de copie par la concurrence. En outre, certaines marques clés d'EVS font l'objet d'un dépôt communautaire ou international dans différents pays.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2013	15.541	1.772	8.538	24.078	49.929
- Acquisitions	138	301	665	21.414	22.518
- Cessions et désaffectations	=	-42	-66	-	-108
- Variation de périmètre	6	2	58	-	66
- Transferts	-14.589	-	-31	-	-14.620
- Autres	27	3	354	-	384
Au 31 décembre 2014	1.123	2.037	9.518	45.492	58.169
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2013	-7.764	-1.375	-7.093	-	-16.232
- Amortissements	-896	-173	-831	-	-1.899
- Cessions et désaffectations	-	42	43	-	85
- Variation de périmètre	-6	-2	-58	-	-66
- Transferts	8.155	-	20	-	8.175
- Autres	-16	-1	-292	-	-309
Au 31 décembre 2014	-526	-1.509	-8.211	-	-10.246
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2013	7.777	397	1.445	24.078	33.697
Au 31 décembre 2014	597	528	1.307	45.492	47.923
Hypothèques et autres garanties	-	-		45.492	45.492
Montant des immobilisations corporelles					
données en nantissement de dettes	<u>-</u>	-		45.492	45.492

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	TOTAL
		outillage	corporelles		
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2014	1.123	2.037	9.518	45.492	58.169
- Acquisitions	3.833	355	1.423	496	6.107
- Cessions et désaffectations	-305	-	-367	-	-672
- Variation de périmètre	=	-	=	-	-
- Transferts	44.470	-	1.022	-45.492	-
- Autres	17	-11	346	-	352
Au 31 décembre 2015	49.138	2.381	11.942	496	63.957
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2014	-526	-1.509	-8.211	-	-10.246
- Amortissements	-1.194	-267	-1.353	-	-2.814
- Cessions et désaffectations	137	-	242	-	379
- Variation de périmètre	=	-	=	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-3	3	358	-	364
Au 31 décembre 2015	-1.580	-1.773	-8.964	-	-12.317
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2014	597	528	1.307	45.492	47.923
Au 31 décembre 2015	47.558	608	2.978	496	51.640
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles					
données en nantissement de dettes	47.186	-		496	47.682

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS a commencé fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site qui s'est terminée en 2015. Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont été effectués depuis 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2015 à hauteur de EUR 56,1 millions (hors subsides) soit un montant de EUR 5,3 millions en 2015.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 38 % de la valeur brute subsides déduits.

Vu la mise en vente de la plupart des bâtiments actuels lors du déménagement, évalués à EUR 5,1 millions au bilan à fin 2015 (partie valorisable), un amortissement accéléré a été enregistré depuis 2010 sur les aménagements des bâtiments afin qu'ils soient complètement amortis à fin 2014. Ces immeubles ont été reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" (voir également note 19).

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement en fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 21).

13. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 24,5 millions en 2015 contre EUR 25,2 millions en 2014. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Conformément aux règles comptables du groupe, ces dépenses de recherche ne sont pas activées mais intégralement prises en charge sur l'exercice.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit:

(EUR milliers)	2015	2014
Coûts de recherche et développement bruts	25.952	26.659
Dispense de précompte professionnel pour l'exercice en cours	-1.427	-1.445
Charges de recherche et développement, nettes	24.525	25.214

14. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(EUR milliers)	Obligations Ymagis	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2013	-	1.330	252	1.582
- Remboursés/convertis en cours d'année	=	-1.179	-	-1.179
- Acquis en cours d'année	6.361	-	8	6.369
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2014	6.361	151	260	6.772
Valeur au 31 décembre 2014	6.361	151	260	6.772
- Remboursés/convertis en cours d'année	-6.361	-151	-	-6.512
- Acquis en cours d'année	-	-	12	12
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2015	-	-	273	273

Lors de la cession de dcinex, EVS a reçu une partie du paiement en obligations Ymagis associées à des warrants, pour une contrevaleur de EUR 6,4 millions (maturité maximale de 5 ans). Ces obligations ont été revendues en mars 2015.

Comme expliqué à l'annexe 5.1.2 relative aux participations dans les entreprises associées, EVS a contribué au refinancement de dcinex effectué en 2009 pour EUR 0.8 million et, en janvier 2013, EVS a racheté EUR 0,5 million de prêt subordonné associé à des warrants dans dcinex SA d'un ancien actionnaire minoritaire de la société. Suite à la cession de dcinex par EVS, la majeure partie de ces prêts a été remboursée fin 2014. Les EUR 151.000 restants ont été remboursés par dcinex à EVS en mars 2015.

15. STOCKS ET COMMANDES EN COURS

15.1. Stocks

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Matières premières	16.359	13.717
Produits finis	14.606	15.160
Total brut	30.966	28.877
Réductions de valeur cumulées début de période	-13.513	-10.840
Dotations, reprises et utilisations, net	-1.885	-2.673
Réductions de valeur cumulées fin de période	-15.398	-13.513
Total net	15.568	15.365

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 1,9 millions en 2015 et à EUR 2,7 million en 2014, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts directs et spécifiques encourus	1.174	2.472
Profits (+)/Pertes (-) constatés	3.579	1.518
Valeurs des contrats en cours à la clôture	4.753	3.990
Acomptes facturés	5.884	4.753
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats	2.897	1.715

Les acomptes facturés sur les commandes en cours à fin 2015 s'élevaient à EUR 5,9 millions contre EUR 4,8 millions fin 2014. Les revenus totaux liés aux commandes en cours durant l'année 2015 se sont élevés à EUR 4,8 millions (EUR 4,0 millions en 2014). La différence entre ces deux montants, soit EUR 1,1 million, est comptabilisée comme une dette, dans les acomptes reçus.

16. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Clients	34.092	26.783
Créances liées aux contrats de location-financement	3.169	3.025
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	15
Réductions de valeurs actées sur créances	-1.007	-1.613
Créances commerciales nettes	36.254	28.210
Autres débiteurs	1.933	3.734
Comptes de régularisation	1.687	1.752
Total	39.874	33.696

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de ventes du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard qui s'élève à 0,75% par mois.

Aucun client de la société n'a représenté plus de 10% des ventes de 2015 comme mentionné à l'annexe 3.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière.

Au 31 décembre 2015, EUR 3 millions (EUR 3,9 millions au 31/12/2014) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 1 million faisaient l'objet de réductions de valeurs en fonction de la qualité crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2014 et 2015:

(EUR milliers)	2015	2014
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1 ^{er} janvier	1.613	1.076
- Réductions de valeur de l'année	280	835
- Reprises réductions de valeurs de l'année		
- Montants remboursés durant l'année	-946	-253
- Autres	60	-45
Valeur au 31 décembre	1.007	1.613

16.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2015	2014
Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.696	1.345
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.675	1.680
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		
Moins: produits financiers non acquis	-202	-212
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.567	1.236
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	1.602	1.577
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,1 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 4% au 31 décembre 2015.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont enregistrés au sein de revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.1.

17. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements dus vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une maturité moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats..

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	11.065	3.019
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	14.506	22.537
Total	25.572	25.556

Les dépôts à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

19. ACTIFS FINANCIERS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Ces actifs correspondent aux anciens bâtiments sur le site Seraing/Angleur destiné à la vente. En effet, suite au déménagement vers le nouveau bâtiment en 2015, tous les autres bâtiments existants d'EVS sur le site de Seraing/Angleur avaient été mis en vente dès 2014 et reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" au bilan Deux bâtiments ont été vendus au premier semestre 2015. Au 31 décembre 2015, l'ensemble des bâtiments restants étaient valorisés à un montant de EUR 5,1 millions.

La vente d'un troisième bâtiment a été signée au 1T16, pour lequel un compromis de vente avait été signé au 3T15. Cette vente sera enregistrée au premier trimestre 2016 et générera un résultat positif.

Ces actifs non courants sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils font l'objet d'une évaluation individuelle.

Des investissements dans certains de ces bâtiments ont bénéficié de subsides accordés par la Région Wallonne et l'Union Européenne. Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les subventions liées aux bâtiments ont été comptabilisées en déduction de la valeur nette comptable de ces actifs. Notons que toutes les conditions ont été remplies pour l'obtention de ces subsides encaissés dans le passé, et que le tableau des flux de trésorerie consolidé présente toujours des investissements nets de subsides.

20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action,	100	12.147
	en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital		77.095
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action,	172	70.855
	en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926		675.304
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Division de l'action par 2.000	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
État du capital au	31 décembre 2015	13.625.000	8.342.479

20.2. Capital social et actions propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.342.479 et est représenté par 13.625.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2015, 266.800 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 40,17 par action sont exerçables jusqu'à décembre 2019. La société utilise une fraction du capital (dilution moyenne de 0,5% par an depuis 2001) pour retenir et motiver les collaborateurs, par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 56,4% du total du bilan de la société à fin 2015.

20.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, hors prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés.

20.4. Plan d'intéressement du personnel

20.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 266.800 warrants en circulation fin 2015 (372.050 fin 2014), l'effet de dilution potentiel est de 1,96% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 129.917 actions propres, représentant elles-mêmes 1,0% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits "sui generis").

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants) et 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.305.000. Au 31 décembre 2015, 1.167.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.100 exercés et 274.750 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales) de sorte que 266.800 sont exerçables au 31 décembre 2015. Corollairement, 137.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est le 12 Février 2017, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2019. Ils ont un prix d'exercice moyen de EUR 40,71 par action. Au cours de l'exercice, pas d'octroi ou d'exercice de warrants mais 105.250 ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont dits sui generis).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2015		201	14
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	372.050	39,85	420.000	38,95
Octroyés au cours de la période	-	-	99.500	39.94
Exercés au cours de la période (1)	-	-	-110.200	34.54
Annulés au cours de la période	-105.250	37.68	-37.250	45.61
En circulation en fin de période	266.800	40.71	372.050	39.85

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2015 était de EUR 40,71.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2015 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2015	Nombre au 31 décembre 2014
2016	Entre 36,77 et 41,90	8.550	8.950
2017	Entre 37,11 et 65,66	145.550	155.900
2018	Entre 54,30 et 68,77	53.700	61.200
2019	Entre 36,81 et 45,71	59.000	74.500
Total	Entre 36,77 et 68,77	266.800	372.050

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la durée de vie du warrant. Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2015), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2015. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 37 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1er janvier 2016, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2015. Cela concerne maximum 310 collaborateurs du groupe, soit environ 10.800 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste "Plan de participation bénéficiaire et warrants" du compte de résultats consolidés.

20.5. Rachat d'actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par un ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Le Conseil d'Administration poursuit cette politique de rachat d'actions afin de couvrir le plan d'intéressement en faveur du personnel, de profiter de faiblesses passagères dans le cours de bourse, d'améliorer sa liquidité tout en montrant ainsi la confiance de la société en son avenir.

En 2015, la société n'a pas racheté d'actions. Un total de 1.900 actions avait été transféré par Delta Lloyd au 3T15 à EVS, dans le cadre de la clôture du processus de division du titre EVS par 5 en 2005. Ces 1.900 actions ont été vendues au 4T15 pendant l'étape finale du processus de dématérialisation des actions en Belgique. Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015 a approuvé l'allocation de 10.581 actions aux employés EVS (attribution de 37 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps effectif ou assimilé d'occupation en 2014) comme récompense pour leur contribution au succès du groupe.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2015 était de 129.917 (à un coût historique moyen de EUR 38,18) contre 140.498 au 31 décembre 2014. En 2015, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et avec des prix moyens pondérés (PMP) comme suit :

	2015		2014	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	140.498	38,18	133.364	37,71
Rachats sur le marché	-		127.500	38,25
Cessions sur le marché	-		-	
Annulation d'actions propres	-		-	
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-10.581	38,18	-120.366	37,73
En fin de période	129.917	38,18	140.498	38,18

20.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Réserves légales	934	912
Réserves disponibles	79.766	81.573
Réserves pour actions propres	-4.960	-4.199
Dividende intérimaire	-6.747	-13.485
Réserves	68.993	64.801

20.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

20.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

21. EMPRUNTS

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	19.600	24.800
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à long terme	1.160	2.151
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	5.200	7.107
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à court terme	-	-
Dette financière (à court terme et à long terme)	25.960	34.058
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	5.200	7.107
- dans les 2 à 5 ans	20.760	22.619
- après 5 ans	-	4.332

21.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2015, le groupe avait à disposition des lignes de crédit à hauteur de EUR 2,4 millions, utilisables indifféremment par dispositions de caisse, par avances à terme fixe de courte durée et par garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,5 million pour des garanties bancaires principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

21.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2015 présentent les caractéristiques suivantes:

(EUR milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif (2015)	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :							
- Bâtiments I et II	ING	980	2015	fixe 3,4%	-	1.354	-
- Bâtiment IV	ING	2.500	2015	fixe 4,3%	-	3.338	-
- Nouveau siège social	BEI	12.000	2020	Variable 1,15%	10.000	50.171	27.058
- Nouveau siège social	ING	12.000	2020	Variable 1,19%	9.800	50.171	27.058
- Nouveau siège social	BNP	6.000	2020	Variable 1,11%	5.000	50.171	27.058

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans a été souscrit par la société avec 3 banques majeures (la Banque Européenne d'Investissements pour 50%, au travers de l'initiative GFI, ING (25%) et BNPPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité a été tirée. En mai 2014, EVS a signé des facilités de crédit supplémentaires pour un montant de EUR 12 millions (50% et 50% ING BNPPF) sur 5 ans dont EUR 6 millions ont été tirés auprès de la banque ING. En outre des garanties classiques au niveau liquidité et solvabilité, EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques au prorata de leur financement pour un montant total de EUR 27,1 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management de EVS et qui au 31 décembre 2015 étaient pleinement respectées.

22. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Garanties Techniques	Repositionnement stratégique	Total
Provisions				
Au 1 ^{er} janvier 2015	135	942	0	1.077
Dotations de l'exercice	-	189	-	189
Utilisations	-135	-	-	-135
Reprises	-	-	-	-
Autres	-	=	-	-
Au 31 décembre 2015	-	1.131	0	1.131
Courant 2014	-	-	-	-
Non-courant 2014	135	942	-	1.077
Courant 2015	-	-	-	-
Non-courant 2015	-	1.131	-	1.131

Les provisions pour litiges enregistrées au sein des comptes consolidés correspondent principalement à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés ont été évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable a été discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir 2 années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2015 représentait un montant de EUR 1,1 million.

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs	4.959	5.183
Dettes liées aux co-entreprises	-	-
Autres parties liées	28	42
Total dettes commerciales	4.987	5.225
Autres créditeurs	4.626	2.346
Charges à imputer	2.262	2.567
Produits à reporter	2.206	1.162
Total	14.081	11.300

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours.

24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe possède des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Les charges reprises en compte de résultats relatives à la partie location de ces contrats se sont élevées à EUR 2,3 millions en 2015 et EUR 2,1 million en 2014.

Les loyers futurs minimaux (hors TVA) payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2015	2014
Moins d'un an	2.068	2.110
Plus d'un an mais moins de cinq ans	3.279	2.833
Plus de cinq ans	-	-
Total	5.347	4.943

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2015, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 123 milliers pour le groupe.

24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2015, cette garantie fait l'objet d'une provision de EUR 1,1 million, comme expliqué à l'annexe 22.

24.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,5 million ont été constituées au 31 décembre 2015 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

24.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 2,0 millions au 31 décembre 2015.

24.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 27 millions dans le cadre d'un premier emprunt de EUR 24 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe en cours de construction comme expliqué à l'annexe 21.2.

24.6. Autres garanties et éventualités

La vente d'un bâtiment a été signée au 1T16, pour lequel un compromis de vente avait été signé au 3T15. Cette vente sera enregistrée au premier trimestre 2016 et générera un résultat positif.

Une autre obligation éventuelle existe mais n'est actuellement pas comptabilisée étant donné la faible probabilité de dommages à supporter par EVS. Les administrateurs préfèrent donc ne pas donner plus d'informations car ils pensent que cela pourrait porter sérieusement préjudice à la position du groupe dans le cadre du dossier en question.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

25.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 16 et 23). Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2015	-	-274	-	-28
	2014	-	-552	-	-42
dcinex SA	2015	-	-	-	-
	2014	17	-	15	-
Total	2015	-	-274	-	-28
	2014	17	-552	15	-42

25.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre parties liées en 2015, autres que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 14 et suivantes.

26. COMMISSAIRE

En 2015, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, BDO, Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B-00023), représenté par Christophe COLSON et à son réseau, s'élève à EUR 152.366 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre des mandats de Commissaire (EUR 52.400) mais aussi hors de ces mandats (EUR 99.966).

Conformément à la possibilité offerte par l'article 133§6 du Code des Sociétés, le Comité d'audit, après analyse et considérant que ces prestations ne sont pas de nature à mettre en cause l'indépendance du commissaire, a confirmé pour l'exercice 2015 l'autorisation donnée en février 2014 de dépasser la limite fixée par la règle du one-to-one (c.-à-d. que les honoraires liés aux services non-audit autorisés ne peuvent excéder les émoluments de commissaire), par la réalisation de prestations d'assistance fiscale au sein du groupe.

27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement du groupe.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 28.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

28.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu de (i) leur maturité essentiellement courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

28.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte "Autres produits et (charges) financiers" du compte de résultats consolidés. Ainsi, au 31 décembre 2015, le groupe était vendeur à terme de USD 3,0 millions et de RUB 4,2 millions. Les termes de ces contrats sont les suivants:

Vente	Devise	Échéance	Taux de change	Valeur à terme (EUR)	Impact de la revalorisation à la juste valeur au 31 déc. 2015 (EUR)
3.000.000	USD	14 novembre 2016	1,0892	2.754.315	-1.265
4.200.000	RUB	15 mars 2016	81,810	51.338	-723

28.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence, comme expliqué à la note 16.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des ratings crédit élevés attribués par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans la note 22.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2015, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,5 million.

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2015 le 18 février 2016;
- le 25 janvier 2016, EVS a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel (2016-2018) avec le groupe NEP, valorisé à un peu plus de USD 15 millions:
- le 18 février 2016, EVS a signé l'acte de vente pour un des anciens bâtiments, pour lequel un compromis de vente avait été signé en 3T15. Cette vente sera enregistrée au premier trimestre 2016 et générera un résultat positif.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE EVS BROADCAST EQUIPMENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés, ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes annuels consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EVS BROADCAST EQUIPMENT pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 138.544(000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 23.714(000) EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société EVS BROADCAST EQUIPMENT au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

 Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 14 avril 2016

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL Commissaire Représentée par

Christophe COLSON Réviseur d'Entreprises

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société mère EVS Broadcast Equiment SA (Belgique), ci-après "EVS". Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par BDO, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Christophe COLSON, Associé.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Il convient toutefois de tenir compte également des notes suivantes :

- Les comptes sociaux concernent le siège de Liège (Belgique). Le chiffre d'affaires du compte de résultats social représente 81,4% du poste correspondant des comptes consolidés, soit un montant de EUR 96.466 milliers.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 33.772 milliers, soit un résultat en augmentation de EUR 4.548 milliers par rapport à 2014. Le total du bilan s'élève à EUR 146.523 milliers.
- En 2015, EVS Broadcast LTD (Hong-Kong) a attribué, à sa maison mère EVS, des dividendes pour un montant de EUR 4,3 millions. EVS International (Swiss) SARL a également payé des dividendes à la maison-mère, pour un montant de EUR 5.5 millions.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, le Comité d'audit est composé d'administrateurs indépendants. Parmi
 ceux-ci, Christian Raskin (Licencié en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka)
 et Yves Trouveroy (deux diplômes en droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissement) détiennent des
 compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- En normes comptables belges, EVS a activé, pour la 1ère fois en 2015, EUR 17,2 millions de frais R&D, lesquels sont amortis sur une durée de 3 ans conformément aux règles d'évaluation en la matière. Cette décision se matérialise par une hausse de la production immobilisée à hauteur de EUR 17,2 millions et une hausse des amortissements de EUR 5,7 millions. Par conséquent, le résultat avant impôt et les actifs immobilisés augmentent de EUR 11,5 millions. Le résultat après impôt ainsi que les fonds propres statutaires sont quant à eux influencés à la hausse de EUR 7,6 millions. Le montant du cash flow généré par la société mère au cours de l'exercice n'est en rien impacté par l'application de cette nouvelle règle d'évaluation.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES

(EUR milliers)	2015	2014
Ventes et prestations	116.338	105.831
A. Chiffre d'affaires	96.466	117.910
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours		
d'exécution (+, -)	441	-14.000
C. Production immobilisée	17.205	
C. Autres produits d'exploitation	2.226	1.921
Coûts des ventes et des prestations	-80.600	-71.484
A. Approvisionnements et marchandises	-17.174	-15.475
1. Achats	-19.551	-16.468
2. Variation des stocks (+, -)	2.377	993
B. Services et biens divers	-28.882	-27.897
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-24.481	-22.612
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-9.310	-2.527
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-654	-2.477
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	95	-206
G. Autres charges d'exploitation	-194	-290
Bénéfice d'exploitation	35.738	34.347
Produits financiers	17.877	9.458
A. Produits des immobilisations financières	9.879	7.752
B. Produits des actifs circulants	29	60
C. Autres produits financiers	7.969	1.646
Charges financières	8.235	2.106
A. Charges des dettes	-591	-622
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours	-551	-022
et créances commerciales (+, -)	-28	-1.165
C. Autres charges financières	-7.616	-320
Bénéfice courant avant impôts	45.379	41.698
Produits exceptionnels	696	9
Charges exceptionnelles	-199	-648
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	45.876	41.059
Prélèvements sur les impôts différés	51	25
Impôts sur le résultat	-12.155	-11.861
Résultat de l'exercice (+, -)	33.772	29.224
Prélèvements sur les réserves immunisées	22	
Transfert aux réserves immunisées	-666	
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	33.128	29.224
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	33.128	29.224
B. Prélèvements sur les réserves	_	-
C. Affectations aux réserves	-19.168	-1.968
D. 1. Rémunération du capital	-13.500	-26.969
D. 2. Autres allocataires	-461	-288

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

ACTIFS (EUR milliers)	31.12.15	31.12.14
Actifs immobilisés	77.383	70.349
Immobilisations incorporelles	11.672	230
Immobilisations corporelles	57.776	55.832
A. Terrains et constructions	53.856	3.992
B. Installations, machines et outillage	459	304
C. Mobilier et matériel roulant	2.910	713
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	551	50.823
Immobilisations financières	7.934	14.286
A. Entreprises liées	7.771	7.613
1. Participations	5.171	5.171
2. Créances	2.600	2.442
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	64	6.574
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	64	6.574
Actifs circulants	69.140	70.202
Créances à plus d'un an	-	-
A. Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	17.064	15.436
A. Stocks	13.959	13.042
1. Approvisionnements	12.050	10.405
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	1.909	2.637
B. Commandes en cours d'exécution	3.105	2.394
Créances à un an au plus	30.109	27.710
A. Créances commerciales	29.491	25.413
B. Autres créances	618	2.297
D. Adires creanees		
Placements de trésorerie	4.891	5.790
		5.790 4.199
Placements de trésorerie	4.891	
Placements de trésorerie A. Actions propres	4.891 3.768	4.199
Placements de trésorerie A. Actions propres B. Autres placements	4.891 3.768 1.123	4.199 1.590

PASSIFS (EUR milliers)	31.12.15	31.12.14
Capitaux propres	75.819	56.548
Capital	8.342	8.342
A. Capital souscrit	8.342	8.342
Réserves	61.844	42.259
A. Réserve légale	834	834
B. Réserves indisponibles	3.768	4.199
1. Pour actions propres	3.768	4.199
C. Réserves immunisées	417	-
D. Réserves disponibles	56.825	37.226
Subsides en capital	5.632	5.946
Provisions et impôts différés	1.818	1.738
A. Provisions pour risques et charges	1.480	1.575
B. Impôts différés	338	162
Dettes	68.886	82.265
Dettes à plus d'un an	19.609	30.800
A. Dettes financières	19.600	24.800
1. Etablissements de crédit	19.600	24.800
B. Autres dettes	9	6.000
Dettes à un an au plus	46.856	48.891
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	5.200	5.435
B. Dettes financières	-	1.672
C. Dettes commerciales	10.372	8.588
1. Fournisseurs	10.372	8.588
D. Acomptes reçus sur commandes	3.855	3.191
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	18.871	14.517
1. Impôts	12.061	7.380
2. Rémunérations et charges sociales	6.810	7.137
F. Autres dettes	8.557	15.487
Comptes de régularisation	2.421	2.574
TOTAL DES PASSIFS	146.523	140.551

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2015 (EUR milliers)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.342	13.625.000
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.342	13.625.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2015		924.412
Dématérialisées - au 31 décembre 2015		12.700.588
B. Actions propres détenues par la société elle-même	4.960	129.917
C. Engagements d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		266.800
- Montant du capital à souscrire	7.737	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		266.800
D. Capital autorisé non souscrit	1.600	